

UNITED NATIONS



NATIONS UNIES

SECURITY COUNCIL

CONSEIL DE SECURITE

OFFICIAL RECORDS

FOURTH YEAR

No. 22

PROCES-VERBAUX OFFICIELS

QUATRIEME ANNEE

No 22

FOUR HUNDRED AND NINETEENTH MEETING

*Held at Lake Success, New York,
on Wednesday, 16 March 1949, at 3 p.m.*

President: Mr. A. ALVAREZ (Cuba).

Present: The representatives of the following countries: Argentina, Canada, China, Cuba, Egypt, France, Norway, Ukrainian Soviet Socialist Republic, Union of Soviet Socialist Republics, United Kingdom, United States of America.

1. Provisional agenda (S/Agenda 419)

1. Adoption of the agenda.
2. The Indonesian question:
 - (a) Report dated 1 March 1949 submitted to the Security Council by the United Nations Commission for Indonesia in accordance with the Security Council resolution of 28 January 1949 (S/1270 and S/1270/Corr.1);
 - (b) Letter dated 2 March 1949 from the representative of the Netherlands to the President of the Security Council concerning the Council's resolution of 28 January 1949 on the Indonesian question (S/1274);
 - (c) Supplementary report dated 7 March 1949 submitted to the Security Council by the United Nations Commission for Indonesia in accordance with the Security Council resolution of 28 January 1949 (S/1270/Add.1);
 - (d) Second supplementary report dated 10 March 1949 submitted to the Security Council by the United Nations Commission for Indonesia in accordance with the Security Council resolution of 28 January 1949 (S/1270/Add.2 and S/1270/Add.2/Corr.1);
 - (e) Third supplementary report dated 11 March 1949 submitted to the Security Council by the United Nations Commis-

QUATRE CENT DIX-NEUVIEME SEANCE

*Tenue à Lake Success, New-York,
le mercredi 16 mars 1949, à 15 heures.*

Président: M. A. ALVAREZ (Cuba).

Présents: Les représentants des pays suivants: Argentine, Canada, Chine, Cuba, Egypte, France, Norvège, République socialiste soviétique d'Ukraine, Union des Républiques socialistes soviétiques, Royaume-Uni, États-Unis d'Amérique.

1. Ordre du jour provisoire (S/Agenda 419)

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. La question indonésienne:
 - a) Rapport, en date du 1er mars 1949, adressé au Conseil de sécurité par la Commission des Nations Unies pour l'Indonésie conformément à la résolution du Conseil de sécurité en date du 28 janvier 1949 (S/1270 et S/1270/Corr.1);
 - b) Lettre, en date du 2 mars 1949, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant des Pays-Bas, concernant la résolution du Conseil en date du 28 janvier 1949 relative à la question indonésienne (S/1274);
 - c) Rapport supplémentaire, en date du 7 mars 1949, adressé au Conseil de sécurité par la Commission des Nations Unies pour l'Indonésie conformément à la résolution du Conseil de sécurité en date du 28 janvier 1949 (S/1270/Add.1);
 - d) Deuxième rapport supplémentaire, en date du 10 mars 1949, adressé au Conseil de sécurité par la Commission des Nations Unies pour l'Indonésie, conformément à la résolution du Conseil de sécurité en date du 28 janvier 1949 (S/1270/Add.2 et S/1270/Add.2/Corr.1);
 - e) Troisième rapport supplémentaire, en date du 11 mars 1949, adressé au Conseil de sécurité par la Commission des Nations

sion for Indonesia in accordance with the Security Council resolution of 28 January 1949 (S/1270/Add.3).

2. Adoption of the agenda

The agenda was adopted.

3. Continuation of the discussion on the Indonesian question

At the invitation of the President, Mr. Hood, representative of Australia; Mr. van Langenhove, representative of Belgium; U Ba Maung, representative of Burma; Mr. B. R. Sen, representative of India; Mr. van Roijen, representative of the Netherlands; Mr. Abdur Rahim Khan, representative of Pakistan; General Romulo, representative of the Philippines; and Mr. Palar, representative of Indonesia, took their places at the Security Council table.

The PRESIDENT (translated from Spanish): As usual, there will be consecutive interpretation for the speeches of members of the Council and simultaneous interpretation for those of invited representatives.

Mr. SUNDE (Norway): I have listened with great interest to the various statements which have been made during this debate. Although at the outset the situation seemed very difficult indeed, we are happy to find now that there is still some hope of reaching an agreement. We were especially interested and pleased to hear two particular phases of the discussion during the last few meetings: first, the statements of the parties, which were made in a more conciliatory manner and which show that there is still a practical possibility that a conference, as proposed by the Netherlands, may be held if the parties can agree on certain preliminary steps; and secondly, the statements by the representatives of Canada and China, who made a wise and constructive suggestion: namely, to try this possibility of a settlement by agreement between the parties. We think that it would be a good procedure first to solve the preliminary problems, as laid down in the first two paragraphs of the Security Council resolution [S/1234], concerning the cease-fire and the re-establishment of the Republican Government, through discussions between the Netherlands and the Republic under the auspices of the United Nations Commission, and then, to solve the broader problem of a final settlement, including the transfer of real sovereignty to the United States of Indonesia, through a conference in which the Netherlands and all parties in Indonesia would be represented.

We think this suggestion might serve to give the Netherlands plan for a round table conference at The Hague a chance of success by bringing it into harmony with the Security Council resolution and thereby creating the conditions under which there is hope that it would be accepted by both parties. I wish therefore to support the procedure outlined by the representatives of Canada and China.

Unies pour l'Indonésie conformément à la résolution du Conseil de sécurité en date du 28 janvier 1949 (S/1270/Add.3).

2. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

3. Suite de la discussion sur la question indonésienne

Sur l'invitation du Président, M. Hood, représentant de l'Australie; M. van Langenhove, représentant de la Belgique; U Ba Maung, représentant de la Birmanie; M. B. R. Sen, représentant de l'Inde; M. van Roijen, représentant des Pays-Bas; M. Abdur Rahim Khan, représentant du Pakistan; le général Romulo, représentant des Philippines, et M. Palar, représentant de la République d'Indonésie, prennent place à la table du Conseil.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'espagnol): Comme d'habitude, l'interprétation consecutive sera utilisée pour les discours des membres du Conseil et l'interprétation simultanée pour les discours des représentants invités à siéger au Conseil.

M. SUNDE (Norvège) (traduit de l'anglais): J'ai écouté avec un grand intérêt les diverses déclarations qui ont été faites au cours de ce débat. La situation paraissait être pleine de difficultés au début, mais nous sommes heureux de constater maintenant que tout espoir de parvenir à un accord n'est pas perdu. Au cours des dernières séances, deux phases de la discussion nous ont semblé particulièrement intéressantes et satisfaisantes: il s'agit d'abord des déclarations des parties, faites sur un ton plus conciliant, qui ont montré qu'il reste possible, pratiquement, de réunir une conférence, comme le proposent les Pays-Bas, si les intéressés peuvent se mettre d'accord sur un certain nombre de dispositions préliminaires; ensuite, ce sont les déclarations des représentants du Canada et de la Chine, qui ont formulé une proposition de caractère constructif, tendant à essayer de mettre à profit la possibilité de régler la question par voie d'accord entre les parties. A notre avis, ce serait une bonne méthode de commencer par résoudre les questions préliminaires qui font l'objet des deux premiers paragraphes de la résolution du Conseil de sécurité [S/1234], c'est-à-dire celles de la cessation des hostilités et du rétablissement du Gouvernement de la République au moyen de négociations entre les Pays-Bas et la République sous les auspices de la Commission des Nations Unies; ensuite, la question plus vaste du règlement définitif, comprenant le transfert de la souveraineté effective aux Etats-Unis d'Indonésie, serait résolue au cours d'une conférence où seraient représentés les Pays-Bas et toutes les parties intéressées d'Indonésie.

Nous croyons que, grâce à cette proposition, le projet des Pays-Bas tendant à réunir une conférence de la table ronde à La Haye aurait une chance d'aboutir; en effet, cette proposition le rendrait conforme à la résolution du Conseil de sécurité et créerait ainsi des conditions permettant d'espérer qu'il sera accepté par les deux parties. C'est pourquoi j'approuve la procédure que les représentants du Canada et de la Chine ont exposée dans ses grandes lignes.

With the President's permission, I should also like to draw the Security Council's attention to a matter which I regard as a humanitarian and not a political issue; I trust therefore that all the members of the Council will be in agreement on it.

In all the disputes involving clashes between armed forces which have been considered by the Security Council, accusations have been made by both parties involving charges of atrocities committed by the other party, including torture and killing of prisoners of war, and other acts which are not merely violations of the Geneva Convention on the treatment of prisoners of war and other conventions, but are also contrary to the most basic moral principles which are common to all peoples and all faiths.

My delegation has always been shocked to hear such accusations made, because we feel as strongly as all other peoples who have been subject to fascist terror that this was one of the basic evils we were fighting in the last war and which we hoped to end once and for all.

My country has been a member of the Security Council only since 1 January of this year, and we have not therefore had an opportunity to express our views in connexion with earlier accusations which have been made in the Indonesian dispute and in other disputes before the Council. It is only now that fresh accusations have been made that we feel called upon to bring this problem to the attention of the Security Council as a separate problem which, in our view, should not be linked with the political aspects of the particular dispute which the Council is now considering.

My delegation feels that the Security Council cannot ignore the fact that, in spite of all its efforts, armed clashes have taken place in Indonesia and elsewhere and that this may happen again, as much as we regret it. The most important task is, of course, to try to bring military operations to an end as soon as possible, but, since it is not always possible to prevent them, we feel we should at least do what we can to prevent atrocities, which are contrary both to international law and to all human standards of morality, in the course of such military operations.

In the concrete issue before the Security Council, the Indonesian dispute, accusations of atrocities have been made first against the Republican troops and now against the Netherlands troops. We do not know, nor can we know without investigating the facts, whether these accusations are correct. As far as the accusations against the Netherlands are concerned, I should like to say at once that I do not think the fact that the accusations have appeared in Netherlands newspapers can be taken as conclusive evidence of their truth. The Netherlands has a free Press, and in a country with a free Press it is not customary to interfere in advance with statements made in the Press, even if only to establish the truth of the facts involved. I am also sure that both Governments are as concerned as we are that atrocities shall not take place, and I understand that the representative of the Netherlands is going to

Si le Président m'y autorise, je voudrais aussi appeler l'attention du Conseil sur une question qui, à mon avis, est d'ordre humanitaire, et non politique; je suis donc convaincu que les membres du Conseil seront tous d'accord sur ce point.

Dans tous les différends examinés par le Conseil de sécurité et qui ont donné lieu à des combats entre des forces armées, chaque partie a accusé l'autre d'avoir commis des atrocités, notamment d'avoir torturé et exécuté des prisonniers de guerre et perpétré d'autres actes qui, non seulement constituent des violations de la Convention de Genève, mais encore sont contraires aux principes moraux les plus essentiels communs à tous les peuples, quelles que soient leurs croyances.

De telles accusations ont toujours révolté ma délégation, parce que nous considérons, comme les autres peuples qui ont connu la terreur fasciste, que ces procédés font essentiellement parti des maux que nous avons combattus au cours de la dernière guerre et auxquels nous avions espéré mettre fin une fois pour toutes.

Mon pays n'est membre du Conseil de sécurité que depuis le 1er janvier de cette année; c'est pourquoi nous n'avons pas eu l'occasion d'exprimer notre manière de voir au sujet des accusations de cette nature qui ont déjà été formulées pendant l'examen du différend indonésien et d'autres différends dont le Conseil a été saisi. Maintenant que de nouvelles accusations viennent d'être lancées, nous croyons devoir appeler l'attention du Conseil de sécurité sur cette question, considérée en elle-même, indépendamment des aspects politiques du différend que le Conseil est en train d'examiner.

La délégation norvégienne estime que le Conseil de sécurité ne saurait se dissimuler le fait que, en dépit de tous ses efforts, des rencontres armées ont eu lieu en Indonésie et ailleurs, et que d'autres combats peuvent encore éclater, quelque tristesse que cela puisse nous causer. Evidemment, ce qui importe le plus, c'est de s'efforcer de mettre fin le plus tôt possible à toutes les opérations militaires; mais, comme il n'a pas été toujours possible de faire cesser les combats, le Conseil devrait, pensons-nous, faire au moins ce qu'il peut pour empêcher que l'on commette, au cours des opérations militaires, des atrocités contraires au droit international et aux principes fondamentaux de la moralité humaine.

Dans le cas précis du différend dont le Conseil s'occupe en ce moment, la question indonésienne, ce sont les troupes républicaines qui, les premières, ont été accusées de commettre des atrocités, et, maintenant, c'est contre les troupes néerlandaises que l'on porte des accusations du même ordre. Nous ne savons pas si ces accusations sont fondées, et nous ne pourrions le savoir que par une enquête sur les faits. En ce qui concerne les accusations lancées contre les forces néerlandaises, je tiens à déclarer tout de suite que le fait que ces accusations aient été publiées dans des journaux néerlandais ne saurait, selon moi, être considéré comme une preuve concluante de leur bien-fondé. Aux Pays-Bas, la presse est libre; or, dans un pays où la presse est libre, il n'est pas d'usage de contrôler à l'avance ce que publient les journaux, même pour s'assurer de l'exactitude matérielle des faits en question. Je suis certain aussi

refer to this question later today. Both the Netherlands and the Indonesian people know from experience in the Second World War the horror and the effects of such methods and they would therefore never permit them to be employed where they could prevent it. I am therefore sure that there will be full agreement between the parties concerned and the members of the Security Council on this principle.

The only question left to be solved would be whether the Security Council can do anything in the matter and, if so, what. For various reasons, it might seem best to treat this problem as a special one, separate from all political questions.

Rules of humanitarian nature were laid down in the Rules of Warfare adopted at The Hague in 1907 and also, more specifically, in the Geneva Conventions on the treatment of prisoners of war and of wounded and sick in war, which are now being revised. It would seem desirable if, in addition to these rules of a substantive nature, some machinery or procedure could be established through which it would be possible also in the case of minor wars, like those with which the Security Council has dealt, to ascertain whether the substantive rules of the said conventions were being followed.

I do not want at this point to make any concrete proposal concerning the particular procedure to be adopted. I do want, however, to draw the attention of the Council and of the parties to this problem and to the importance of considering—if they agree, as I hope they do, on the principle—what the Security Council can do in this and similar cases, and whether, pending the establishment of adequate machinery and procedure inside or outside the United Nations, the Council should ask any other organ of the United Nations or any other international organization, governmental or non-governmental, to investigate the question of alleged atrocities in Indonesia.

Mr. CHAUVEL (France) (*translated from French*): Several of the representatives who have made speeches in this debate—and they have been remarkable speeches—have pointed out that, in spite of certain appearances, considerable progress has been made in the past few weeks towards a satisfactory solution of the Indonesian question, in other words, towards the independence of Indonesia. No one contests that independence in principle. No one denies that it should be achieved quickly. The Netherlands proposal to make the transfer of sovereignty one year earlier is a new factor, the importance of which cannot be over-estimated, and which represents a very important step forward towards a final settlement.

The Chinese representative has analysed and commented [417th meeting] on the elements of agreement uniting the parties and the elements of disagreements dividing them. A round table conference would obviously help to make the

que les deux Gouvernements tiennent autant l'un que l'autre à ce qu'il n'y ait pas d'atrocités, et je crois comprendre que le représentant des Pays-Bas va aborder cette question tout à l'heure. Le peuple des Pays-Bas et celui de l'Indonésie savent tous deux, pour en avoir été les victimes pendant la deuxième guerre mondiale, combien de telles méthodes sont horribles; ils en connaissent les conséquences, et ils ne permettront jamais qu'on y ait recours lorsqu'ils pourront l'empêcher. Aussi suis-je sûr que les parties intéressées et les membres du Conseil seront pleinement d'accord sur ce principe.

Il reste encore à savoir si le Conseil de sécurité peut faire quelque chose en l'occurrence et, dans l'affirmative, ce qu'il peut faire. Pour diverses raisons, il semble préférable de traiter cette question comme une question spéciale, indépendamment de toutes considérations d'ordre politique.

Des règles humanitaires ont été énoncées dans les lois et coutumes de la guerre, adoptées à La Haye en 1907, et aussi, de façon plus précise, dans les Conventions de Genève relatives au traitement des prisonniers de guerre, des blessés et des malades par suite de la guerre, conventions que l'on revise actuellement. Il paraîtrait désirable que, en plus de ces règles fondamentales, fût institué un organisme ou une procédure qui permit de s'assurer que, lorsque éclatent des conflits, d'envergure réduite, comme ceux dont le Conseil de sécurité s'est occupé, les règles énoncées dans ces conventions sont observées.

Je n'ai pas l'intention de formuler maintenant une proposition concrète concernant la procédure à adopter. Toutefois, je tiens à attirer l'attention du Conseil et des parties en cause — si, comme je l'espère, elles sont d'accord sur le principe — sur l'intérêt qu'il y aurait à examiner ce que le Conseil de sécurité peut faire dans le cas présent ou dans des circonstances analogues; il serait également utile d'examiner le point de savoir s'il convient que, en attendant l'institution d'un organisme et d'une procédure appropriés dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies ou en dehors d'elle, le Conseil demande à un organe quelconque des Nations Unies ou à une autre organisation internationale, gouvernementale ou non gouvernementale, de procéder à une enquête sur les atrocités qui auraient été commises en Indonésie.

M. CHAUVEL (France): Plusieurs des représentants qui sont intervenus dans ce débat — et leurs interventions ont été remarquables — se sont plu à souligner que la question indonésienne avait, en dépit de certaines apparences, progressé notablement ces dernières semaines vers une solution satisfaisante, à savoir l'indépendance de l'Indonésie. Nul ne conteste le principe de cette indépendance. Nul ne conteste la nécessité de la réaliser à bref délai. La proposition faite par les Pays-Bas d'avancer d'une année le transfert de la souveraineté constitue, à cet égard, un fait nouveau dont la grande importance ne saurait trop être soulignée, et représente une étape très notable vers un règlement final.

Le représentant de la Chine a analysé et commenté [417ème séance] les éléments d'accord qui réunissent les parties et les éléments de désaccord qui les séparent. Une conférence de la table ronde serait manifestement utile à l'exploitation de ces

most of these elements of agreement. The proposal, made to all parties by the Netherlands Government, has been agreed to by the Federalists, but the Republican leaders, while not objecting to it in principle, have made reservations as regards its application.

Mr. Soekarno, President of the Republic, wrote to the United Nations Commission on 4 March [S/1270/Add.1, appendix I] that the responsibility for the decision could be assumed only by the Government of the Republic of Indonesia fully exercising its authority in its territory and seated in Jogjakarta. Nevertheless, Mr. Hatta, Prime Minister of the Republic, before the Netherlands proposal had been made, asked in a letter of 3 February 1949 addressed to the Chairman of the BFO¹ [S/1270, annex II to appendix B] for a joint conference of the parties to study first, the formation of a federal interim government; secondly, the implementation of the Security Council resolution concerning the restoration of the Republic and the return of its Government to Jogjakarta.

It is clear that on 3 February, six days after the adoption of the Council resolution, Mr. Hatta believed that the conference must precede the return to the capital, inasmuch as its purpose was to prepare for that return. The letter of 4 March, on the other hand, gave the impression that, Mr. Hatta's suggestion having been taken over by the Netherlands Government, Mr. Soekarno was no longer satisfied by it. While the first was content to return to Jogjakarta after the conference which he had asked to be called, the second, once the idea of a conference had been accepted, set another condition for Republican participation.

Such a process could go on forever, though that is not, I am sure, the intention of the parties. I cannot believe that, the proper solution being contested by neither one of them, they could remain divided by disagreement on the order in which the elements of the programme they both accept should be approached.

As Mr. Tsiang has remarked, the present phase of the debate is limited strictly to the Netherlands and the Republic, while the settlement of the Indonesian question concerns the whole population of that vast territory. It would therefore be logical to ask the Netherlands and the Republic to try to solve their differences at a meeting held under the auspices of the United Nations Commission and, if that were achieved, to meet immediately afterwards at a round table conference attended also by the Federalists, who were absent from the first meeting.

A further communication, dated 10 March, from the Chairman of the Republican delegation [S/1270/Add.3] repeats the Republican position already stated in a communication of 28 February, that is to say, that a round table conference could never be regarded as superseding the provisions of the Council's resolution.

éléments d'accord. Proposée à toutes les parties par le Gouvernement des Pays-Bas, elle a obtenu l'assentiment des fédéralistes, cependant que les chefs républicains, sans en écarter le principe, se montraient réservés sur son application.

M. Soekarno, Président de la République, a écrit à la Commission des Nations Unies, à la date du 4 mars [S/1270/Add.1, annexe I], que la responsabilité de la décision incombait au Gouvernement de la République, jouissant d'une pleine autorité sur son territoire et siégeant à Djokjakarta. Cependant, M. Hatta, Premier Ministre de la République, alors que la proposition des Pays-Bas n'avait pas encore été formulée, réclamait, dans une lettre du 3 février 1949 au Président du BFO¹ [S/1270, pièce jointe à l'annexe B II] une conférence mixte réunissant les parties, notamment afin d'étudier : premièrement, la constitution d'un gouvernement fédéral provisoire ; deuxièmement, l'application de la résolution du Conseil de sécurité en ce qui concerne la restauration de la République et le retour de son Gouvernement à Djokjakarta.

Il est clair que, à la date du 3 février, six jours après l'adoption de la résolution du Conseil, M. Hatta considérait la conférence comme devant précéder le retour dans la capitale, puisque cette conférence avait notamment pour objet de préparer ce retour. La lettre du 4 mars, au contraire, donne l'impression que, le Gouvernement néerlandais ayant fait sienne la suggestion de M. Hatta, M. Soekarno ne s'en satisfait plus. Alors que le premier se contentait de rentrer à Djokjakarta après la conférence dont il demandait la réunion, le second, dès lors que l'idée d'une conférence est acceptée, subordonne la participation républicaine à l'exécution d'une nouvelle condition.

Ce processus pourrait se poursuivre sans fin. Telle n'est pas, j'en suis sûr, l'intention des parties. Je ne puis croire que, la solution à laquelle il faut tendre n'étant contestée, ni par l'une, ni par l'autre d'entre elles, ces parties puissent demeurer séparées par un différend relatif à l'ordre dans lequel doivent être abordés les éléments d'un programme dont l'ensemble leur est commun.

Comme M. Tsiang l'a indiqué, le débat, dans sa phase actuelle, est strictement limité aux Pays-Bas et à la République, alors que le règlement de la question indonésienne intéresse toutes les populations de ces vastes territoires. Il serait donc logique de demander aux Pays-Bas et à la République de rechercher une solution de leur différend dans une réunion tenue sous l'égide de la Commission des Nations Unies, et, si elle aboutissait, de se retrouver immédiatement après dans une conférence de la table ronde, à laquelle auraient accès les fédéralistes, exclus de la première réunion.

Une nouvelle communication, en date du 10 mars, du Président de la délégation républicaine [S/1270/Add.3], rappelle la position républicaine qui avait déjà été exposée dans une communication du 28 février, à savoir qu'une conférence de la table ronde ne pourrait jamais être considérée comme pouvant remplacer les dispositions de la résolution du Conseil.

¹ Byzonder Federaal Overleg.

¹ Byzonder Federaal Overleg.

This is apparently a misunderstanding which the Council should clear up. The provisions of its resolution constitute a framework intended as a guide to the negotiators in their work, rather than as hard and fast rules. The Belgian representative in his last statement [417th meeting] recalled, in particular, that the numerous resolutions of the Council on the Kashmir and Palestine questions had been interpreted broadly in the interests of peace, both by the Committee of Good Offices in Kashmir and by the Acting Mediator in Palestine. The Council has on no occasion considered that by its resolution it was laying down the law. It has all the more reason to maintain this position in the Indonesian question since, as the Belgian representative has said—and I must apologize for quoting him once more—the Security Council has no authority of any kind to determine either the fate of a territory or its allegiance. It does not seem therefore that the Council should permit these formal considerations to divert it from the task it thought it should assume, a task which of necessity is one of conciliation and consists of lending its good offices to bring about an agreement between the parties.

In this connexion, the Canadian representative's suggestion seems a happy one. The Council will have noted that the Netherlands representative has accepted it in the same terms as were used in the comments made on it by the United Kingdom representative [418th meeting]. I think this concurrence of opinion encouraging, and feel sure that the Commission can make the greatest use of it on the spot by promoting a preliminary discussion which would probably help to dispel certain doubts still remaining as regards the reciprocal intentions of the parties concerned and prepare for a direct agreement.

That same Commission would be in the best position to define, in consultation with the parties and under the Council's guidance, the conditions and programme of the preliminary discussion.

The PRESIDENT (*translated from Spanish*): For reasons of courtesy, the Cuban representative would have liked to be the last speaker on this much discussed question. But, as all the nations which submitted the draft resolution have already spoken, I shall, with apologies to those who have now requested to speak, express the views of my country.

Speaking as the representative of CUBA, I much regret to have to express my Government's disappointment at the manner in which the Netherlands Government has received the Council's resolution of 28 January 1949. Cuba endorsed this resolution jointly with China, the United States and Norway, by way of compromise, although it considered the resolution too elastic.

In accordance with the Council's resolution, the Netherlands should, among other things: first, immediately and unconditionally free all political prisoners; secondly, facilitate the immediate return of the Indonesian leaders to Jogjakarta so that they can re-establish the Government of

Il y a là, sans doute, un malentendu qu'il appartient au Conseil de dissiper. Les dispositions de ces résolutions forment un cadre destiné à guider les négociateurs dans leurs travaux, mais elles ne constituent pas des règlements intangibles. Le représentant de la Belgique a rappelé notamment, dans sa dernière intervention [417ème séance], que les nombreuses résolutions adoptées par le Conseil à propos des affaires du Cachemire et de la Palestine avaient été interprétées de façon très large, pour le bénéfice de la paix, aussi bien par la Commission de bons offices au Cachemire que par le Médiateur par intérim en Palestine. Le Conseil n'a, dans aucun autre cas, à aucun moment, estimé que ses résolutions constituaient les tables de la Loi. Dans la question de l'Indonésie, il a d'autant plus de raisons de conserver cette position que, comme l'a dit le représentant de la Belgique — que je m'excuse de citer une fois de plus — le Conseil de sécurité est dépourvu de toute espèce d'autorité, aussi bien pour régler le sort d'un territoire que pour déterminer son allégeance. Il ne semble donc pas que le Conseil puisse se laisser détourner par ces considérations formelles de la tâche qu'il a cru devoir assumer et qui est nécessairement une tâche de conciliation consistant à prêter ses bons offices pour la réalisation d'un accord entre les parties.

A cet égard, la suggestion du représentant du Canada paraît heureuse. Le Conseil n'a pas manqué de noter que le représentant des Pays-Bas l'a acceptée dans les termes mêmes du commentaire qu'en a présenté [418ème séance] le représentant du Royaume-Uni. Ce concours d'opinions me semble encourageant. Je ne doute pas que la Commission puisse en tirer sur place le plus utile parti en favorisant une discussion préliminaire qui permettrait sans doute de lever certaines incertitudes qui subsistent encore sur les intentions réciproques des parties en cause et de préparer un accord direct.

La même Commission serait mieux placée que quiconque pour définir, en contact avec les parties et en liaison avec le Conseil, les conditions de la discussion préliminaire et pour en établir le programme.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'espagnol*): Par souci de courtoisie j'aurais voulu être le dernier à exposer mon point de vue, en tant que représentant de Cuba, sur cette question controversée; cependant, étant donné que tous les membres du Conseil qui ont présenté le projet de résolution ont déjà pris la parole, je me permettrai d'exprimer l'opinion de mon Gouvernement, tout en m'excusant auprès des autres représentants qui ont demandé à intervenir.

En ma qualité de représentant de CUBA, j'ai le regret de dire que mon Gouvernement a été déçu de l'accueil fait par le Gouvernement des Pays-Bas à la résolution du Conseil du 28 janvier 1949, résolution que, par esprit de compromis, la délégation de Cuba avait appuyée conjointement avec la délégation de la Chine, des Etats-Unis et de la Norvège, bien que les dispositions de cette résolution fussent trop souples.

Conformément à cette résolution, les Pays-Bas devaient, entre autres choses: premièrement, remettre en liberté, immédiatement et sans condition, tous les prisonniers politiques; deuxièmement, faciliter le retour immédiat des dirigeants indonésiens à Djokjakarta en vue du rétablisse-

the Republic of Indonesia and carry out their duties, including the administration of Jogjakarta and its environs; and thirdly, immediately cease military operations against the people of the Republic. None of these three conditions has been fulfilled by the Netherlands Government, as is clear from the statements just made before the Council and from the report [S/1270] of the United Nations Commission on Indonesia, dated 1 March 1949. What is even worse, the Netherlands Government has not paid due attention to the requests of the United Nations Commission and its Executive Military Board, and has even failed to reply to some of its communications.

On the other hand, the Netherlands Government is attempting to hold a round table conference with the object of recognizing the sovereignty of the United States of Indonesia, and has invited the leaders of the Republic of Indonesia to attend, although they do not enjoy real freedom and the existence of the Republic is not recognized by the Government of the Netherlands. The presence, only the presence, of the United Nations Commission in that conference would be welcomed by the Netherlands Government.

The Cuban delegation feels that the adoption of any measure which is not in conformity with the Council's resolution of 28 January 1949 constitutes a violation of that resolution and a lack of respect for this body, which represents the whole of the United Nations.

To attempt at the present time to alter the sense of the Council's resolution and manoeuvre to push it aside, seems to us to be a very serious matter. What faith in the future could the small nations of the world have in the impartiality and wisdom of the United Nations if they observe that this organization does not have the same justice for all nations? How could they continue to have faith in it if they observe that it is severe with some and lenient towards others?

Whatever the relations which some members of the Security Council may have with the Netherlands, all will agree that this nation has failed to implement the Council's resolution and is attempting to solve the Indonesian question in its own way. Some countries may find excuses for such an attitude; Cuba does not. My delegation feels that every member of the Council has the duty to demand that the Netherlands should implement the resolution without any modification or weakening of its terms. The Indonesian leaders should be granted immediate and real freedom; the Government of the Republic of Indonesia should be completely re-established in Jogjakarta; the cessation of military operations should become a reality; and proper consideration should be given to the United Nations Commission, which should act in accordance with the resolution.

ment du Gouvernement de la République d'Indonésie, afin de leur permettre d'assumer les fonctions qui leur incombent, y compris l'administration de cette ville et de ses environs; troisièmement, cesser immédiatement les opérations militaires dirigées contre le peuple de la République. Le Gouvernement des Pays-Bas n'a respecté aucune de ces trois conditions, comme l'ont montré les déclarations que son représentant vient de faire devant le Conseil et le rapport de la Commission des Nations Unies pour l'Indonésie en date du 1er mars 1949 [S/1270]. Bien plus, le Gouvernement des Pays-Bas n'a pas accordé toute l'attention voulue aux recommandations que lui ont adressées la Commission des Nations Unies et son Comité exécutif militaire; les autorités néerlandaises n'ont même pas pris la peine de répondre à une seule de ces communications.

Le Gouvernement néerlandais n'en a pas moins l'intention de convoquer une conférence de la table ronde, dont l'objet est de décider la reconnaissance de la souveraineté des Etats-Unis d'Indonésie; il a invité les dirigeants de la République d'Indonésie à prendre part à cette conférence, alors que ceux-ci ne sont pas véritablement libres et que l'existence de la République n'a pas été reconnue par le Gouvernement des Pays-Bas. D'autre part, ce dernier a fait savoir que la Commission des Nations Unies pour l'Indonésie serait la bienvenue à cette conférence, mais rien de plus.

La délégation de Cuba considère que l'adoption de toute mesure dont le but n'est pas conforme à la résolution du Conseil du 28 janvier 1949 est une violation de cette résolution et un manque de respect envers le Conseil de sécurité qui représente l'Organisation des Nations Unies toute entière.

Mon Gouvernement considère que, à l'heure actuelle, il est particulièrement grave de déformer le sens d'une résolution du Conseil et d'employer la ruse pour tenter de l'éluder. Comment les petites nations pourront-elles désormais avoir confiance dans l'impartialité et dans la sûreté de jugement de l'Organisation des Nations Unies si elles constatent que, contrairement à ce qui devrait être, cette Organisation n'a pas la même justice pour toutes les nations; comment pourraient-elles conserver cette confiance si elles constatent que l'Organisation est sévère avec les unes et accommodante avec les autres?

Quels que soient les liens qui unissent les membres du Conseil de sécurité au Royaume des Pays-Bas, nous sommes tous obligés de reconnaître que cette nation a omis d'appliquer les dispositions de la résolution du Conseil et prétend résoudre la question indonésienne à sa façon. Certains pays parviendront peut-être à excuser cette attitude, mais Cuba ne pourra pas le faire. Ma délégation considère que tous les membres du Conseil sont tenus d'exiger des Pays-Bas qu'ils exécutent les dispositions contenues dans cette résolution, sans arrangements ni demi-mesures. Les dirigeants indonésiens doivent être immédiatement et effectivement remis en liberté; le Gouvernement de la République d'Indonésie doit être intégralement rétabli à Djokjakarta; la cessation des hostilités doit être réelle; la Commission des Nations Unies ne doit pas être tenue à l'écart et doit agir conformément aux dispositions de la résolution.

Only after these conditions have been fulfilled could the Security Council heed any suggestions which the parties concerned might wish to make.

Mr. HOOD (Australia): I should like to thank the President for allowing me to speak once again in this discussion. I do so because, as is apparent, the debate is beginning to narrow itself down to a discussion of a particular proposal, or two or three related proposals, and I imagine that before very long the Council will arrive to a point where it will have to decide whether or not to take some step in this matter.

Before I say anything more, I should like to express my very deep agreement with the views which the President has just stated on behalf of the delegation of Cuba; I think they are entirely proper and are indeed the only proper views which any member of the Security Council could express in regard to the general aspects and the general implications of this question as it now presents itself to the Council.

By the same token, may I say that I have been surprised at the unconcerned fashion in which other members of the Council have dealt with the question of maintaining the Council's own resolution. Some of the members who have spoken were themselves among the sponsors of that resolution, and the Council is now invited by them to consider in a perfectly cool fashion what is tantamount to the invalidation of its own resolution. On that point, the representative of Egypt had some very appropriate remarks to make at the last meeting [418th] of the Council.

As regards the point now reached in the discussion, I think that the Council should act with the very greatest care in respect of the proposal made last week by the representatives of Canada and China for some kind of preliminary meeting or conference between the parties in Indonesia.

Under this proposal, or under certain interpretations which have been given to it, the Security Council is being asked to do something—whether by a formal resolution or an informal agreement within itself is immaterial—which is definitely a further step beyond the quite formal action which it took by the adoption of its resolution of 28 January. In all gravity, therefore, the question must be asked whether any action by the Council other than that laid down in the terms of the January resolution is, at this point, either wise or necessary.

First of all, it is clear that nothing that has been said in the course of the present debate and nothing that has happened in Indonesia since January should lead the Security Council to modify or weaken the terms of the resolution. The resolution was the result of long reflection and discussion both inside and outside the Council. It took into account all that had happened since the *Renville* Agreement [S/649, appendix XI], including—and this to some extent was a concession on the part of the Council—the factual consequences, on the spot, of the Netherlands military action of last December.

Ce n'est que lorsque toutes ces conditions seront remplies que le Conseil de sécurité pourra prêter attention aux propositions que les parties intéressées présenteront éventuellement.

M. HOOD (Australie) (*traduit de l'anglais*): Je remercie le Président de me permettre d'intervenir encore une fois dans cette discussion. J'ai demandé la parole parce qu'il me semble que le débat commence à se trouver limité à l'examen d'une certaine proposition, ou, mettons, de deux ou trois propositions connexes; j'imagine donc que le Conseil va bientôt arriver au moment où il devra décider s'il doit ou non intervenir en cette matière.

Je tiens à dire tout d'abord que je partage absolument la manière de voir que le Président vient d'exposer au nom de la délégation de Cuba; je crois qu'elle est entièrement justifiée et que c'est vraiment la seule opinion qu'il convienne à un membre du Conseil de sécurité de formuler sur les aspects généraux de la question, telle qu'elle se présente en ce moment au Conseil, et sur l'ensemble de ses conséquences.

De même, je me permets de dire que j'ai été surpris par la désinvolture avec laquelle d'autres membres du Conseil ont traité la question du maintien de la résolution adoptée par le Conseil lui-même. Certains des représentants qui ont pris la parole se trouvaient parmi les auteurs de cette résolution, et ce sont eux qui, maintenant, invitent le Conseil à envisager avec une parfaite indifférence une mesure qui équivaldrait à l'annulation de cette résolution. Le représentant de l'Égypte a fait à ce sujet quelques remarques fort opportunes à la précédente [418^{ème}] séance du Conseil.

Au point où en est la discussion, j'estime que le Conseil devrait agir avec la plus grande prudence à l'égard de la proposition soumise, la semaine dernière, par les représentants du Canada et de la Chine, en vue d'une sorte de réunion ou conférence préliminaire des parties intéressées.

Aux termes de cette proposition, ou selon certaines interprétations qui en ont été données, le Conseil de sécurité est invité à prendre — que ce soit par une résolution formelle ou par un accord tacite entre ses membres, peu importe — une nouvelle mesure qui s'écarterait nettement de la décision absolument formelle que le Conseil a prise en adoptant sa résolution du 28 janvier. Il convient donc de se demander très sérieusement s'il est opportun ou nécessaire que le Conseil prenne, au stade actuel, d'autres mesures que celles qui sont prévues dans sa résolution du 28 janvier.

Tout d'abord, il est clair que rien de ce qui a été dit au cours de la présente discussion et rien de ce qui s'est passé en Indonésie depuis janvier n'est de nature à obliger le Conseil de sécurité à modifier ou à affaiblir les dispositions de la résolution. Cette résolution est le fruit de mûres réflexions et de longues discussions, tant au Conseil qu'en dehors de lui. Elle tient compte de tous les événements qui se sont produits depuis l'Accord du *Renville* [S/649, annexe XI], et notamment — ceci, d'ailleurs, représentait jusqu'à un certain point une concession de la part du Conseil — de la situation de fait résultant de l'action militaire entreprise par les Pays-Bas en décembre dernier.

These conditions prevail at this moment, perhaps in a more acute form than they did in January, but they are not, as the representative of the Netherlands has tried to persuade the Council to believe, in any way different in nature or kind from what they were two months ago. That military action was designed to suppress the Republic—this is speaking frankly—and to give the Netherlands a free hand in framing the kind of settlement in Indonesia best suited to itself. It has in fact produced, however, only an impossible state of confusion, animosity and worse. All these elements were present in January, and it was because of them that the Council decided that the time had come to take a more positive part itself, through its Commission, in the course of events in Indonesia and thus to forestall a grave threat to the peace and security of a large area of the world. At that time, the Security Council was led both to outline according to its own judgment certain stages of the process of the transfer of sovereignty in Indonesia and to lay down certain conditions which had to be met before negotiations to that end could be undertaken.

An attempt is now made to give the impression that circumstances have changed and that it would be expedient for the Security Council to take fresh account of the situation. What is the basis of these suggestions? When we look at the position honestly, we find there is none whatsoever. It is true that in the meantime the Netherlands, having quite deliberately decided from the outset to do nothing to comply with the main stipulations of the Council's resolution, has come forward with a proposal for a round table conference, accompanied by an offer to expedite the transfer of sovereignty. There are, however, two curious features to this proposal.

First, the Netherlands has not yet been able or willing to explain what is meant by the condition, stated before the Security Council, that the outcome of such a conference would have to be compatible with Netherlands responsibilities. Such inability or unwillingness to clarify the position has created justifiable doubts whether the Netherlands objective is consistent with the objective before the Security Council.

Secondly, what evidence is there that the proposal for a conference on the terms offered by the Netherlands can be put into effect? The Republican leaders, as individual representatives of Republican territory, will not attend. Furthermore, quite manifestly the Federalists, after some hesitation, have decided not to attend until at least the prior conditions calling for the re-establishment of the Republican Government are met.

In these circumstances, the prospect of a round table conference, as proposed by the Netherlands, is non-existent. This was, in fact, virtually admitted at The Hague itself last week.

The Security Council should therefore dismiss the Netherlands proposal as an element in the present situation, at any rate for the time being,

Cette situation subsiste, peut-être est-elle même plus aiguë qu'en janvier, mais elle n'est pas, comme le représentant des Pays-Bas a essayé d'en persuader le Conseil, essentiellement différente de ce qu'elle était il y a deux mois. Cette action militaire était destinée à supprimer la République — pour parler franc — et à donner aux Pays-Bas toute latitude pour régler le statut de l'Indonésie de la manière qui leur convenait le mieux. En fait, elle n'a réussi qu'à plonger le pays dans un désordre intolérable, à provoquer l'hostilité, et pire encore. Tous ces éléments existaient en janvier, et c'est pourquoi le Conseil a décidé que le moment était venu d'assumer, par l'intermédiaire de sa Commission, un rôle plus actif dans les événements d'Indonésie et de prévenir ainsi une grave menace contre la paix et la sécurité dans une vaste région du monde. A cette époque, le Conseil de sécurité a été amené à préciser comment il concevait certaines étapes du transfert de la souveraineté en Indonésie et à éconcer certaines conditions qui devaient être remplies pour permettre d'entreprendre les négociations en vue de ce transfert.

A présent, on s'applique à donner l'impression que les circonstances se sont modifiées, et on émet l'idée qu'il serait opportun que le Conseil de sécurité fasse un nouvel inventaire de la situation. Sur quoi se fonde cette suggestion? Si nous examinons la situation sans parti-pris, nous ne trouvons rien qui la justifie. Sans doute, entre temps, les Pays-Bas, qui avaient décidé dès le début de ne rien faire pour se conformer aux principales dispositions de la résolution du Conseil, ont présenté une proposition tendant à réunir une conférence de la table ronde, en l'accompagnant d'une offre d'accélérer le transfert de la souveraineté. Toutefois, cette proposition comporte deux éléments curieux.

Tout d'abord, les Pays-Bas n'ont pas encore su ou n'ont pas encore voulu préciser ce qu'ils entendent par la condition qu'ils ont posée devant le Conseil de sécurité et selon laquelle les résultats de cette conférence devraient être compatibles avec leurs propres responsabilités. Cette incapacité de donner des précisions, ou cette mauvaise grâce à le faire, ont fait naître des doutes assez justifiés sur le point de savoir si l'objectif des Pays-Bas est conforme à celui que vise le Conseil de sécurité.

En second lieu, quelle preuve a-t-on qu'il soit possible de donner suite à la proposition de réunir une conférence dans les conditions offertes par les Pays-Bas? Les dirigeants républicains ne veulent pas y participer, en qualité de représentants, à titre individuel, du territoire républicain. En outre, après avoir hésité manifestement pendant un certain temps, les fédéralistes ont décidé de ne pas prendre part à la conférence, tout au moins tant que les conditions préliminaires visant le rétablissement du gouvernement républicain ne seraient pas remplies.

Par conséquent, une conférence de la table ronde, comme la proposent les Pays-Bas, n'a aucune chance d'aboutir. En réalité, c'est ce qu'on a pour ainsi dire, reconnu, la semaine dernière à La Haye.

Le Conseil de sécurité doit donc écarter la proposition des Pays-Bas, en tant que facteur dans la situation actuelle, tout au moins pour le mo-

and should take its stand on the validity and authority of its own resolution. After all, that resolution itself expressly provides for negotiations leading to the transfer of sovereignty, in which Indonesian units, other than the Republic, could participate in the same way as in a round table conference. The Netherlands attempt to come forward with an alternative has failed, as it was bound to fail, because the Netherlands refused to comply with what the Security Council perceived to be the essential conditions preceding any negotiations.

This is not therefore a new situation but the same situation that the Council met and faced in January. From the failure of the Netherlands to find a way out of the deadlock it had itself created, from the military facts in Indonesia, from the firm attitude of both Republicans and Federalists in Indonesia and from the point of view of the authority of the Security Council and the United Nations, it is clear that there is no alternative, at present, to the effective implementation of the January resolution, especially in matters which are the essential prerequisites to the negotiations contemplated in that resolution. This conclusion cannot be evaded.

I submit that it is therefore in this light that the Security Council should regard the proposals now being discussed for some preliminary meeting in Batavia. The representative of the Netherlands, at the last [418th] meeting of the Security Council, was very quick to seize on a suggestion that there should be such a preliminary conference to settle the time and conditions for the round table conference originally proposed. He added that such a conference would be without prejudice to the Security Council resolution. These are, however, two entirely contradictory propositions. Any meeting between the Netherlands and the Republicans, with the object of discussing the time and conditions for a round table conference, would inevitably partake of the nature of negotiations. It was precisely the purpose of the Council's resolution to ensure that in any negotiations the Republic would appear as an equal partner and with a restored administration, capital and government. We can look in vain in the Netherlands statement for any guarantee that this would be the case. How then could such a meeting, whether under the auspices of the United Nations Commission or not, be said to be without prejudice to the Council's resolution?

Even in any carefully framed suggestion along the lines of the Canadian-Chinese proposal I mentioned earlier, there is an unwarrantable risk of prejudice to the Council's resolution. It is conceivable that such a suggestion, whether conveyed to the parties and to the Commission formally or informally, could be confined to certain limited aspects of the implementation of the Council's resolution; it is conceivable that the Commission could be requested to assist in bringing the parties together to discuss certain arrangements deriving from the implementation of the Council's resolution. But, I would say, and I think the Council would do well to bear in mind,

ment, et prendre position sur la validité et l'autorité de sa propre résolution. Après tout, la résolution elle-même prévoit expressément des négociations devant aboutir au transfert de la souveraineté, négociations auxquelles des représentants de l'Indonésie autres que ceux de la République pourraient participer de la même manière que s'il s'agissait d'une conférence de la table ronde. La tentative des Pays-Bas pour proposer une autre solution a échoué, comme c'était fatal, parce que ce pays a refusé de se conformer à ce que le Conseil de sécurité considérait comme les conditions essentielles devant précéder toutes négociations.

Le Conseil ne se trouve donc pas devant une situation différente de celle qui existait en janvier. Du fait que les Pays-Bas n'ont pas réussi à trouver un moyen de sortir de l'impasse qu'ils ont eux-mêmes créée, des faits d'ordre militaire en Indonésie, de la ferme attitude des Républicains et des fédéralistes en Indonésie, il résulte, du point de vue de l'autorité du Conseil de sécurité et de l'Organisation des Nations Unies, qu'il n'y a pas autre chose à faire, à l'heure actuelle, que d'appliquer effectivement la résolution de janvier, notamment en ce qui concerne les conditions préalables aux négociations envisagées par cette résolution. Cette conclusion est inéluctable.

J'estime que c'est donc en tenant compte de ce que je viens de dire que le Conseil de sécurité devrait considérer les propositions en vue d'une réunion préliminaire à Batavia que nous examinons en ce moment. A la dernière [418ème] séance du Conseil de sécurité, le représentant des Pays-Bas s'est immédiatement déclaré en faveur de la proposition tendant à réunir une conférence préliminaire en vue de fixer la date et les conditions de la conférence de la table ronde que son Gouvernement avait d'abord proposé de convoquer. Il a ajouté que cette conférence préliminaire ne porterait pas atteinte à la résolution du Conseil de sécurité. Cependant, ces deux propositions sont absolument contradictoires. Toute réunion des représentants des Pays-Bas et de la République en vue de discuter la date et les conditions d'une conférence de la table ronde aurait forcément le caractère de négociations. Or, la résolution du Conseil a précisément pour but d'assurer que, dans toutes négociations, la République soit sur un pied d'égalité, son administration, sa capitale et son Gouvernement étant rétablis. Nous cherchions en vain, dans la déclaration des Pays-Bas, une garantie quelconque qu'il en sera ainsi. Comment peut-on dire alors que cette réunion, qu'elle ait lieu sous les auspices de la Commission des Nations Unies ou non, ne portera pas atteinte à la résolution du Conseil?

Même une proposition soigneusement conçue, dans le même sens que celle du Canada et de la Chine à laquelle j'ai déjà fait allusion, risque, ce que rien ne saurait justifier, de porter atteinte à la résolution du Conseil. Une proposition de cet ordre, qui serait transmise aux parties et à la Commission, soit officieusement, soit officiellement pourrait, à la rigueur, concerner seulement certains points de l'exécution de la résolution du Conseil; la Commission pourrait par exemple être invitée à aider à réunir les deux parties pour discuter certaines dispositions se rapportant à l'application de la résolution du Conseil. Je tiens, cependant, à déclarer — et j'estime que le Conseil

that even in such a step there are risks which the Council is by no means called upon to run.

One danger which is, or should be, obvious to all is that however carefully phrased the terms of reference of such a meeting might be, once discussions had started they could lead very easily — all too easily — to a discussion of matters of principle arising out of the Council's resolution; that discussion would lead to some compromise and, therefore, to some prejudice of the Council's resolution. That would not, of course, be the Council's original intention at all, but it would be a risk which would have to be fully examined and fully weighed before any such proposal was carried into effect.

Secondly, the Council would have to ask itself what the position of the Republican leaders would be in such a preliminary meeting. It is admitted that the Republican leaders, the individuals concerned, would not attend such a meeting or enter into such consultations as representatives of any government, but as individuals. Would they be there entirely free of duress? Perhaps so, but more important, would the people whom they represent, or whom they should be representing, believe that they were acting free of duress? That seems to me to be a real danger which, in my opinion, has not yet been properly brought out in the discussion of this proposal: the Republican leaders concerned could well be placed in a false position by accepting an invitation to such a meeting.

Any agreement arrived at as a result of a meeting in which they participated would have to preserve their position and eventually to facilitate the re-establishment of the Government, and would ultimately, of course, require the endorsement of the Republican population and of the provisional Republican Government in Sumatra. Is it proposed that that body should be brought into these consultations? If not, what would be the relation between the Emergency Government and these Republican leaders after the conclusion of some agreement in which the Republican leaders had taken part? Those are questions which would have to be examined most carefully.

All in all, there are too many possibilities of protracted discussions, delay and ultimate confusion of purpose in this proposal for the Security Council to go into it or to accept it without very careful reflection. It may be that such reflection would lead the Council to decide to have nothing to do, at this stage, with any proposal outside the terms of its own resolution. After all, the Council stands now on a perfectly clear position consistent with its own authority and its own duty to uphold the decisions of any United Nations body when such decisions have been taken in proper form. Nothing that has been said, I submit, should, or perhaps even does in fact, carry any conviction that the Council has any need to look around for some partly open door to this present impasse, to look around for anything which, whatever the intentions of the authors of such proposals might be, could so easily, and would, very readily be, represented as

ferait bien de se tenir pour averti — que même pareille initiative comporte des risques que le Conseil n'est nullement tenu de courir.

Un danger qui est ou devrait être évident pour tous réside dans le fait que, si soigneusement que fût délimitée la tâche d'une telle réunion, une fois que les débats auraient commencé, ils pourraient très facilement — trop facilement même — conduire à la discussion de questions de principe découlant de la résolution du Conseil; cette discussion aboutirait à un compromis, de sorte qu'il serait porté atteinte à la résolution du Conseil. Certes, telle n'aurait pas été dès l'abord l'intention du Conseil; mais le risque devrait être examiné à fond et bien pesé avant que l'on donnât suite à semblable proposition.

En second lieu, le Conseil devrait se demander quelle serait la position des dirigeants républicains dans une réunion préliminaire de ce genre. Il est admis que les dirigeants républicains, c'est-à-dire les personnalités intéressées, participeraient à la réunion et engageraient des consultations, non en qualité de représentants d'un Gouvernement, mais à titre individuel. Seraient-ils absolument libres de toute contrainte? Ils le seraient peut-être, mais une question plus importante se pose, celle de savoir si la population qu'ils représentent ou qu'ils devraient représenter croira qu'ils ont agi en toute liberté. Il y a, semble-t-il, un danger réel qui, à mon avis, n'a pas été assez mis en évidence au cours de l'examen de cette proposition: c'est que les dirigeants républicains intéressés pourraient très bien se mettre dans une situation fautive en acceptant l'invitation à cette réunion.

Tout accord conclu à une réunion à laquelle ils auraient pris part devrait sauvegarder leur position et faciliter ultérieurement le rétablissement du Gouvernement; il faudrait naturellement qu'il recueille aussi l'adhésion de la population républicaine et du Gouvernement républicain provisoire de Sumatra. On propose que cet organisme participe aux consultations. S'il n'y prenait pas part, quels seraient les rapports entre le Gouvernement de salut public et les dirigeants républicains, après la conclusion d'un accord auquel ceux-ci auraient participé? Ce sont des questions qu'il conviendrait d'examiner avec la plus grande attention.

A tout prendre, il y a trop de chances pour que cette proposition donne lieu à des débats prolongés, qu'elle cause des retards et, finalement, une certaine confusion quant à l'objectif à atteindre pour que le Conseil de sécurité l'examine ou l'accepte sans mûre réflexion. Il est possible que, après avoir réfléchi, le Conseil décide de se désintéresser, au stade actuel, de toute proposition qui sort du cadre de sa résolution. Après tout, la position du Conseil en ce moment est parfaitement claire et conforme à sa propre autorité et à l'obligation qui lui incombe de faire respecter les décisions régulièrement prises par un organe quelconque des Nations Unies. A mon avis, rien de ce qui a été dit ne doit, ni peut-être même ne peut nous convaincre que le Conseil ait besoin de chercher une porte entr'ouverte pour sortir de l'impasse actuelle, de chercher une solution quelconque qui, quelles que puissent être les intentions des auteurs des propositions de cet ordre,

a compromise with principles laid down by the Council.

The Council should take heed of the bad results which would ensue not only in Indonesia but elsewhere if it pursues any course which might be designed to be helpful in the first place, but which would, in fact, inevitably be considered as a weakening of the attitude which the Council has up to the present consistently maintained. It is for the Netherlands to comply with the conditions laid down by the Council, and principally, at this present time, to return the Republican Government to its proper location at Jogjakarta and to provide the facilities which the Netherlands was called on to provide under the Council's resolution for the proper functioning of that government. Once it has been re-established, then it is, as the President himself has pointed out, for that government, acting as a properly constituted and responsible body, to decide and perhaps to offer its own suggestions as regards further proposals that may be made for implementing the purpose of the resolution in respect of negotiations on the ultimate settlement. That is the proper time for those conditions to be discussed. They should be discussed only with the responsible government; in fact they could be discussed with any satisfaction and with any prospect of durability only with the responsible government.

Is it in fact not in the power of the Netherlands Government, now at this present time, to comply with that part of the Council's resolution? Have there been any real arguments adduced to prove to the Council that it is impossible for the Netherlands to take steps to restore the Republican administration in Jogjakarta at once? The only real reason I have heard is that the Netherlands does not want to do it. Does the Security Council accept that argument?

General ROMULO (Philippines): I intervene at this point because I feel that we could, with profit to the future course of the discussion, summarize the positions taken by the parties to the dispute, as well as the comments and suggestions that have been made by the various delegations.

The representative of the Netherlands has informed the Security Council that his Government does not intend to restore the Republican Government immediately nor to allow the Republican leaders to return to Jogjakarta as provided in the resolution of 28 January. He has tried to persuade the Council that the Netherlands programme of independence for Indonesia is identical with that of the United Nations, and he has appealed to the Council to allow the Netherlands Government to follow its own procedure in achieving this goal rather than the method outlined in the Council's resolution. This substitute procedure would take the form of the Netherlands-sponsored round table conference at The Hague.

The representative of the Republic of Indonesia has pointed out [418th meeting] that the paramount task before the Council continues to be the implementation of the resolution of 28 Janu-

pourrait si facilement être — et serait très rapidement — présentée comme un compromis avec les principes établis par le Conseil.

Le Conseil devrait songer aux conséquences déplorable qui s'ensuivraient, non seulement en Indonésie, mais ailleurs, s'il adoptait une ligne de conduite qui, tout en étant destinée à faciliter les choses, au début, ne manquerait pas, en fait, d'être considérée comme un relâchement de l'attitude qu'il n'a cessé d'observer jusqu'à présent. Il faut que les Pays-Bas se conforment aux conditions énoncées par le Conseil et dont les principales sont, pour le moment, le rétablissement du Gouvernement républicain là où il convient qu'il soit, c'est-à-dire à Djokjakarta, avec toutes les facilités que la résolution du Conseil les invite à lui donner pour lui permettre de s'acquitter efficacement de ses fonctions. Une fois le Gouvernement républicain rétabli, il lui appartiendra, comme le Président lui-même l'a fait observer, de prendre des décisions en qualité d'organe responsable régulièrement constitué, et peut-être de présenter des suggestions au sujet de toute autre proposition qui pourrait être présentée au sujet de l'exécution des dispositions de la résolution concernant les négociations en vue du règlement définitif. C'est à ce moment-là qu'il conviendra de discuter les conditions dans lesquelles les négociations auront lieu. Non seulement elles ne doivent être discutées qu'avec le Gouvernement responsable, mais c'est en fait uniquement par ce moyen qu'elles pourront l'être d'une manière satisfaisante conduisant à des résultats durables.

Le Gouvernement des Pays-Bas n'est-il pas en mesure, en ce moment même, de se conformer avec cette disposition de la résolution du Conseil? A-t-on apporté au Conseil des arguments véritables démontrant que les Pays-Bas ne peuvent pas prendre les mesures nécessaires pour rétablir immédiatement l'administration républicaine à Djokjakarta? La seule raison véritable que j'aie entendu donner est que les Pays-Bas ne veulent pas le faire. Le Conseil de sécurité accepte-t-il cet argument?

Le général ROMULO (Philippines) (*traduit de l'anglais*): J'interviens maintenant parce que j'estime qu'il serait utile, pour la suite de nos délibérations, de résumer la position prise par les parties au différend, ainsi que les observations et propositions présentées par les diverses délégations.

Le représentant des Pays-Bas a fait connaître au Conseil de sécurité que son Gouvernement ne se propose, ni de rétablir immédiatement le Gouvernement républicain, ni de permettre aux dirigeants républicains de rentrer à Djokjakarta comme le prévoit la résolution du 28 janvier. Il a essayé de persuader le Conseil que le programme des Pays-Bas pour l'indépendance de l'Indonésie était identique à celui de l'Organisation des Nations Unies, et il a demandé au Conseil d'autoriser son Gouvernement à suivre sa propre méthode pour atteindre cet objectif au lieu de suivre celle qui est indiquée dans la résolution du Conseil. La méthode des Pays-Bas consiste à réunir à La Haye une conférence de la table ronde sous les auspices des Pays-Bas.

Le représentant de la République d'Indonésie a fait observer [418ème séance] que la tâche principale du Conseil continue d'être la mise en œuvre de la résolution du 28 janvier. Il a déclaré

ary. He has stated that the Netherlands proposal of a round table conference at The Hague should on no account be considered as a substitute for the Council's resolution, inasmuch as it is based on the negation of the primary conditions laid down in that resolution itself. One of those primary conditions is the immediate restoration of the Republican Government to full authority in Jogjakarta. Until that Government is fully re-established, it cannot, according to the representative of the Republic of Indonesia, take part in any formal negotiations nor discharge its responsibilities under the resolution. Moreover, the representative of Indonesia reiterated the willingness on the part of the leaders of his Government to take part in the proposed negotiations, provided they are held under United Nations auspices and without prejudice to the resolution of 28 January.

The great majority of the speakers at previous meetings have expressed regret and anxiety over the Netherlands failure to give effect to the resolution. This afternoon the President made a brilliant and able presentation of this case. His statement was forthright, rectilinear and frank. I am sure that all liberty-loving peoples are grateful to him and to the great Government he represents. Most delegations have reaffirmed their support of the resolution and their determination to see it implemented. Some have declared that their Governments will never countenance any policy which seeks to eliminate by military action one of the parties to the dispute, that any settlement on the political future of Indonesia must be reached with the Government of the Republic, and that therefore the restoration of this Government is the essential preliminary step towards the kind of negotiations envisaged by the Security Council in its resolution or the round table conference at The Hague proposed by the Netherlands.

The representative of Norway this afternoon emphasized the point that in the opinion of his delegation a good procedure would be to solve, first of all, the preliminary problems as laid down in paragraphs 1 and 2 of the Security Council resolution concerning the cease-fire and the re-establishment of the Republican Government.

Only one speaker, as far as I can recall—and he spoke for a Member State that is represented in the United Nations Commission for Indonesia, whose report nevertheless unanimously lays the blame for the non-implementation of the resolution upon the Netherlands—has suggested that the Council should set aside its decision and accept the Netherlands counter-proposal without any conditions whatever.

From this brief summary one can see that the majority of those who have so far stated their views support the Indonesian contention that the restoration of the Republic to full authority in Jogjakarta is a condition *sine qua non* to the holding of any conference under the United Nations auspices in order to implement the resolution of 28 January.

que la proposition des Pays-Bas tendant à réunir à La Haye une conférence de la table ronde ne devait sous aucun prétexte être considérée comme remplaçant la résolution du Conseil, étant donné qu'elle se fonde sur la négation même des conditions primordiales énoncées dans cette résolution. Une de ces conditions est le rétablissement immédiat du Gouvernement républicain dans toute son autorité à Djokjakarta. Le représentant de la République d'Indonésie a déclaré que, tant que ce Gouvernement ne sera pas entièrement rétabli, il ne pourra prendre part à des négociations officielles ni s'acquitter des responsabilités qui lui incombent aux termes de la résolution. En outre, le représentant de l'Indonésie a affirmé de nouveau que les dirigeants de son Gouvernement étaient tout disposés à participer aux négociations proposées, à condition qu'elles aient lieu sous les auspices des Nations Unies et qu'elles ne portent pas atteinte à la résolution du 28 janvier.

La grande majorité des représentants qui ont pris la parole aux séances précédentes ont exprimé les regrets et les inquiétudes suscités par le fait que les Pays-Bas n'avaient pas exécuté les dispositions de la résolution du Conseil. Cet après-midi, le Président lui-même a exposé brillamment et avec maîtrise la situation; il est allé droit au but, parlant sans détour et avec prudence. Je suis certain que tous les peuples épris de liberté lui en sont reconnaissants, comme ils le sont au Gouvernement que le Président représente. Les délégations ont, pour la plupart, répété qu'elles appuyaient la résolution et réaffirmé leur volonté de la faire exécuter. Certaines délégations ont déclaré que leurs Gouvernements n'approuveront jamais une politique qui cherche à éliminer par une action militaire une des parties au différend; elles ont ajouté que le sort de l'Indonésie au point de vue politique ne peut être réglé qu'avec le concours du Gouvernement de la République et que, en conséquence, le rétablissement de ce Gouvernement est la condition préliminaire essentielle qui doit être remplie pour que les négociations envisagées par le Conseil de sécurité dans sa résolution puissent s'ouvrir ou pour que la conférence de la table ronde que les Pays-Bas proposent de convoquer à La Haye puisse avoir lieu.

Le représentant de la Norvège a insisté cet après-midi sur le fait que sa délégation estime que la bonne méthode est de résoudre d'abord les préliminaires énumérés dans les paragraphes premier et 2 de la résolution du Conseil de sécurité concernant la cessation des hostilités et le rétablissement du Gouvernement républicain.

Un orateur seulement, si mes souvenirs sont exacts — et c'est le représentant d'un Etat Membre qui fait partie de la Commission des Nations Unies pour l'Indonésie dont le rapport a cependant, à l'unanimité, rendu les Pays-Bas responsables de l'inexécution de la résolution — a proposé que le Conseil laisse de côté sa décision et accepte, sans aucune condition, la contre-proposition des Pays-Bas.

Ce bref résumé montre que la majorité des représentants qui ont jusqu'à présent exposé leurs vues appuient la thèse de l'Indonésie selon laquelle le rétablissement de la République dans toute son autorité à Djokjakarta est une condition *sine qua non* de la réunion d'une conférence quelconque sous les auspices des Nations Unies en vue de la mise en œuvre de la résolution du 28 janvier.

Now, we have before us a suggestion first advanced by the representative of Canada and later developed by the representative of China to recommend to the parties and to the Commission for Indonesia the holding of a preliminary conference. The representatives of both Indonesia and the Netherlands referred to the proposed conference during the last [418th] meeting, but it is not clear whether they were referring to the same thing.

It will be recalled that the representative of the United States in his statement last Thursday [416th meeting] said that it would be desirable if the parties could come to an agreement on the terms and conditions for the holding of the proposed conference at The Hague, and that such negotiations would be consistent with the basic objectives of the Council's resolution. However, it should be noted that the United States representative referred to the desirability of an agreement on the terms and conditions for the holding of the proposed conference at The Hague, not as the first step but rather as one that would follow an essential preliminary step, namely, and I quote Mr. Austin's words: "the preliminary step of the restoration of the Government of the Republic to Jogjakarta in accordance with the provisions of the Security Council's resolution in order to remove an obstacle to"—and I underscore these words—"further free negotiations between the parties".

I stress the words "further free negotiations between the parties" because those six words carefully qualify the kind of conference envisaged by the representative of the United States. The word "further" indicates that the conference would follow the restoration of the Republic; the word "free", that negotiations must be between equals, and not, as the Soviet Union representative intimated last Friday, between prisoners and their wardens; and the words "between the parties" make certain that the Republic of Indonesia remains one of the parties to the dispute and that the Republican leaders, if they do accept the invitation, will go to The Hague as the duly recognized representatives of that Government. That is clear, crystal clear.

I have gone to some length to analyze the original United States suggestion, because it is possible that it may have inspired the more concrete proposal that was later put forward by General McNaughton of Canada. In the first part of his statement last Friday [417th meeting], General McNaughton endorsed the idea of a round table conference at The Hague, and I quote his own words: "provided arrangements are made so that this conference takes place with the agreement and co-operation of all the parties who are directly concerned." The Republican leaders have rejected the invitation issued by the Netherlands Government and so, incidentally, have the Federalists, and for the same reason, namely, the refusal of the Netherlands Government to restore the Republic of Indonesia.

A little later in his statement, the Canadian representative urged the Security Council to assist

Nous nous trouvons aujourd'hui en face d'une proposition faite tout d'abord par le représentant du Canada et que le représentant de la Chine a ensuite développée; elle tend à recommander aux parties et à la Commission des Nations Unies pour l'Indonésie de tenir une conférence préliminaire. Les représentants de l'Indonésie et des Pays-Bas ont parlé tous les deux, à la dernière [418ème] séance, de la conférence envisagée, mais il n'est pas sûr qu'ils aient eu la même chose à l'esprit.

On se souvient que le représentant des Etats-Unis a dit, jeudi dernier [416ème séance], qu'il était souhaitable que les parties se mettent d'accord sur les conditions dans lesquelles la conférence projetée pourrait se tenir à La Haye, et que les négociations qui auraient lieu dans le cadre de cette conférence seraient conformes aux buts essentiels de la résolution du Conseil. Toutefois, il convient de remarquer que, dans l'esprit du représentant des Etats-Unis, une entente au sujet des conditions dans lesquelles la conférence projetée se tiendrait à La Haye ne devait pas constituer un point de départ, mais, au contraire, faire suite à une mesure préliminaire essentielle, à savoir — et je cite les paroles de M. Austin — "la mesure préliminaire que constitue le rétablissement du Gouvernement de la République à Djokjakarta conformément aux dispositions de la résolution du Conseil de sécurité, mesure grâce à laquelle — je souligne ces mots — un obstacle à la reprise de négociations libres entre les parties serait écarté".

J'insiste sur les mots "la reprise de négociations libres entre les parties" parce qu'ils définissent parfaitement bien le genre de conférence auquel pensait le représentant des Etats-Unis. Le mot "reprise" montre que la conférence ne devrait avoir lieu qu'après le rétablissement de la République; le mot "libres" montre que les négociations doivent être menées sur un pied d'égalité, et non, ainsi que le représentant de l'URSS l'a dit à mots couverts vendredi dernier, comme entre des prisonniers et leurs gardiens; enfin, les mots "entre les parties" confirment que la République d'Indonésie reste l'une des parties au différend et que, si les dirigeants de la République acceptent l'invitation qui leur a été adressée, ils iront à La Haye en tant que représentants officiellement reconnus de ce Gouvernement. Voilà qui est clair comme le jour.

J'ai analysé assez longuement la suggestion primitive des Etats-Unis, parce qu'il est possible que cette suggestion ait inspiré les propositions plus concrètes qu'a présentées par la suite le général McNaughton, représentant du Canada. Au début de son intervention de vendredi dernier [417ème séance], le général McNaughton a repris à son compte l'idée de la conférence de la table ronde à La Haye "à condition que des dispositions soient prises pour que cette conférence ait lieu avec l'assentiment et le concours de toutes les parties directement intéressées". Les dirigeants de la République ont rejeté l'invitation lancée par le Gouvernement des Pays-Bas; les fédéralistes en ont d'ailleurs fait autant, et pour la même raison, à savoir, le refus du Gouvernement des Pays-Bas de rétablir la République d'Indonésie.

Peu après, au cours de la même intervention, le représentant du Canada a pressé le Conseil de

the parties to enter upon direct negotiations, and I quote his words again: "in particular to remove the obstacle which now apparently exists to the participation of the Republican representatives in these negotiations". What is that obstacle? Mr. Austin had previously said [416th meeting] that it was the refusal of the Netherlands Government to restore the Republic of Indonesia immediately in Jogjakarta, and I have no doubt that General McNaughton knew when he spoke that this, indeed, was the only obstacle that stood in the way of formal negotiations.

Since the existence of this obstacle has been generally recognized, the logical procedure would have been to discuss the means of removing it. However, with all due respect, I must confess that the method suggested by General McNaughton is rather that of making a detour around the obstacle, for, instead of insisting upon the restoration of the Republic of Indonesia, he proposed that exploratory discussions should be held in order to reach agreement between the parties as to the time and conditions under which the proposed conference at The Hague could be held.

In his subsequent statement, the representative of China was careful to point out that such a preliminary conference can in no wise deal with the principles embodied in paragraphs 1 and 2 of the resolution; that is to say, with the cease-fire order and the restoration of the Republic. Those principles, he declared, are settled, and the proposed preliminary conference can deal only with the procedure, the time-table, and the mutual responsibilities of the parties in regard to their execution.

Since certain statements have since been made on the assumption that the Canadian and the Chinese proposals for a preliminary conference are identical, it seems to me important to recall the substance of the two statements. General McNaughton, if I am not mistaken, had proposed an exploratory meeting to discuss the terms and conditions under which the round table conference at The Hague could be held, while Mr. Tsiang, the representative of China, proposed a preliminary conference to guarantee the implementation of paragraphs 1 and 2 of the resolution of 28 January. In other words, the Canadian proposal recognizes the existence of an obstacle—namely, the non-restoration of the Republic of Indonesia—and then seeks to avoid it; while the Chinese proposal tries to meet the obstacle and get it out of the way.

It is possible that the conflicting attitudes of the Netherlands and the Indonesian representatives towards the proposal for a preliminary conference are due to this confusion of ideas. If this is so, I would earnestly submit that before we proceed any further, it might be desirable to see either or both proposals in black and white on paper.

It is clear that the Council must take some concrete action. We trust that such action will be wholly consistent with its previous decisions. This means, in the view of my Government, that the

sécurité d'aider les parties à ouvrir des négociations directes et, je cite à nouveau ses paroles, "en particulier à aplanir l'obstacle qui, à l'heure actuelle empêche apparemment les représentants de la République de participer à ces négociations". De quel obstacle s'agit-il? M. Austin avait déclaré précédemment [416ème séance] qu'il s'agissait du refus du Gouvernement des Pays-Bas de rétablir immédiatement la République d'Indonésie à Djokjakarta; en prononçant ces paroles, le général McNaughton savait, je n'en doute pas, que tel est bien le seul obstacle qui s'oppose à l'ouverture de négociations officielles.

Puisque tout le monde reconnaît en général que cet obstacle existe, il aurait été logique de commencer par discuter des moyens de le supprimer. Toutefois, qu'il me soit permis de faire cette objection déférente, la méthode proposée par le général McNaughton consiste plutôt à contourner l'obstacle. En effet, au lieu de réclamer le rétablissement de la République d'Indonésie, il propose que des pourparlers préparatoires aient lieu pour permettre aux parties de parvenir à un accord sur la date à laquelle la conférence envisagée pourrait se tenir à La Haye et sur les conditions dans lesquelles cette conférence se déroulerait.

Prenant la parole après le représentant du Canada, le représentant de la Chine a pris soin de souligner qu'une telle conférence préliminaire ne saurait en aucune manière remettre en question les principes posés par les paragraphes premier et 2 de la résolution, à savoir l'ordre de cesser le feu et le rétablissement de la République. Ces principes, a-t-il déclaré, sont acquis, et la conférence préliminaire envisagée ne pourrait que traiter de la procédure et de la date de leur application, ainsi que de la responsabilité respective des parties à ce sujet.

Etant donné que, depuis lors, certains représentants ont paru raisonner comme si les propositions du Canada et de la Chine concernant une conférence préliminaire étaient identiques, il me semble important de rappeler le fond de ces deux propositions. Si je ne me trompe, le général McNaughton a proposé une réunion préparatoire où les parties rechercheraient les conditions dans lesquelles la conférence de la table ronde pourrait se tenir à La Haye, tandis que M. Tsiang, représentant de la Chine, a proposé une conférence préliminaire destinée à assurer la mise à exécution des paragraphes premier et 2 de la résolution du 28 janvier. Autrement dit, la proposition du Canada reconnaît qu'il y a un obstacle — à savoir que la République d'Indonésie n'a pas été rétablie — et elle cherche à le contourner, tandis que la proposition de la Chine tente d'aborder l'obstacle de front pour l'écarter.

Si les représentants des Pays-Bas et de l'Indonésie ont des points de vue opposés à l'égard de la proposition tendant à réunir une conférence préliminaire, il est possible que ce soit à cause d'une équivoque sur ce point. S'il en est bien ainsi, je crois éminemment souhaitable que les deux propositions nous soient communiquées en noir sur blanc pour que nous puissions les étudier avant de poursuivre plus avant.

Indiscutablement, le Conseil doit prendre une décision précise. Nous espérons bien que cette décision sera en concordance complète avec les décisions précédentes. C'est pourquoi mon Gou-

Council ought not to embark upon any method or proposal which, in effect, would nullify or set aside the settled principles of the 28 January resolution, as the President has so very aptly said here today.

The restoration of the Republic of Indonesia is not at issue, and it is apparent that the Republican leaders cannot enter upon any negotiations to determine whether or not the Republic should be restored. Nor can they enter upon any negotiations to decide whether or not they should be released and returned to Jogjakarta. That also is a settled point. The only sort of preliminary or exploratory conference they can enter upon is one that will discuss arrangements and facilities for carrying out these two decisions.

I feel constrained to state that any attempt, no matter how well meant, to digress from these objectives would nullify the standing resolution of the Security Council and would certainly not enhance the prestige of the United Nations.

I wish to thank the President again for the privilege of this intervention.

Mr. van ROIJEN (Netherlands): It seems to me that the present debate on the Indonesian question has taken a constructive turn which holds out hopeful prospects for a solution. Before I enter into that aspect of the matter, however, I should like to reply briefly to certain allegations which have been made in the Security Council.

The representative of the Republic of Indonesia has made the accusation that members of the Netherlands forces have committed excesses against prisoners. It is of course very difficult to verify the correctness of these particular accusations, since they mention no specific place or time. I can say this, however: several weeks ago members of the Netherlands Parliament drew the attention of the Netherlands Government to these same accusations. In reply, the Netherlands Prime Minister informed Parliament that the Government had immediately ordered an investigation and had instructed the military authorities to take severe measures against any members of our forces who might be found guilty. I may add that a thorough-going investigation made in January concerning an earlier accusation of a similar nature proved it to be unfounded.

I am surprised, however, to hear such accusations from the side of the Republic, since even apart from the countless acts of unmentionable cruelty and terrorism committed by Republicans who infiltrated behind our lines before the police action, evidence which fell into our hands after 19 January proves that men of the Republican army perpetrated excesses on a very large scale. As an exchange of such accusations is extremely distasteful to me, I shall mention only one such instance: during the repression of the Musso rebellion, in the city of Madiun, 8,000 communist prisoners, mostly men, but also women

vernement estime que le Conseil ne devrait envisager aucune méthode ni examiner aucune proposition qui auraient pour résultat d'annuler ou de laisser de côté les conditions fixées par la résolution du 28 janvier; c'est d'ailleurs ce que le Président a si justement fait observer aujourd'hui même.

Le rétablissement de la République d'Indonésie n'est pas en question, et il est évident que les dirigeants de la République ne peuvent pas participer à des négociations dont l'objet serait de déterminer si la République doit être rétablie ou non, pas plus qu'à des négociations dont l'objet serait de décider si, oui ou non, ils doivent être remis en liberté et autorisés à rentrer à Djokjakarta. Cela aussi est une question réglée. Le seul genre de conférence préliminaire à laquelle ils puissent participer aurait pour objet de discuter les modalités d'application de ces deux décisions.

Je me vois dans l'obligation de déclarer que, si, même avec les meilleures intentions, on tentait de s'écarter de ces objectifs, on annulerait une résolution du Conseil de sécurité qui est toujours en vigueur, et on ne rehausserait certainement pas le prestige de l'Organisation des Nations Unies.

Je tiens à remercier à nouveau le Président de m'avoir permis de prendre la parole.

M. VAN ROIJEN (Pays-Bas) (*traduit de l'anglais*): Il me semble que la présente discussion sur la question indonésienne a pris une tournure constructive qui permet d'espérer que nous arriverons à une solution. Avant d'aborder cet aspect du problème, je voudrais cependant répondre brièvement à certaines allégations qui ont été faites devant le Conseil de sécurité.

Le représentant de la République d'Indonésie a accusé les membres des forces néerlandaises d'avoir commis des excès contre des prisonniers. Il est évidemment très difficile de vérifier l'exactitude de ces accusations, car le représentant de la République ne donne aucune indication précise, ni quant au lieu, ni quant à la date. Je peux cependant dire que, il y a quelques semaines, des membres du Parlement néerlandais ont attiré l'attention du Gouvernement néerlandais sur ces mêmes accusations. Le Premier Ministre des Pays-Bas a alors informé le Parlement que le Gouvernement avait immédiatement ordonné une enquête et qu'il avait donné l'ordre aux autorités militaires de prendre des mesures sévères contre tout membre des forces néerlandaises dont la culpabilité serait établie. Je puis ajouter qu'une enquête minutieuse, effectuée en janvier à la suite d'accusations analogues, avait prouvé qu'elles étaient sans fondement.

Pourtant, je suis surpris d'entendre de telles accusations de la part de la République, car, sans parler des actes innombrables de cruauté et de terrorisme commis par les Républicains qui s'étaient infiltrés à l'arrière de nos lignes avant l'opération de police effectuée par les Pays-Bas, les preuves qui sont tombées entre nos mains depuis le 19 janvier, indiquent que des membres de l'armée républicaine ont commis de multiples excès. Etant donné qu'un échange de telles accusations m'est extrêmement désagréable, je me bornerai à mentionner un seul exemple. Au cours de la répression de la rébellion de Musso, dans la

and children, were massacred by the TNI¹—that is, the Republican Army—against express orders from Jogjakarta.

Mr. Palar has based some of his objections to the new Netherlands proposal on the provisions which were recently introduced into the Netherlands Constitution in order to render possible the transfer of sovereignty to Indonesia, and by which provisions we are obviously bound.

In the first place, he claimed that these provisions did not embody the result of previous consultations, and he challenged the Netherlands Government to deny this. Furthermore, Mr. Palar asked me how the transfer of real and complete sovereignty could be reconciled with article 208, sub-sections 3 and 4 of the Netherlands Constitution. I shall be glad to meet Mr. Palar's challenge and answer his question, which is not difficult.

I must first of all point out that the aim of the amendments to our Constitution was to render possible the creation of a new legal framework for the relationship between the Netherlands and Indonesia. This was in accordance with article 15 of the Linggadjati Agreement,² in which the Netherlands Government undertook the obligation "to adjust the constitutional international position of the Kingdom of the Netherlands to the new situation".

The article of the Constitution referred to by Mr. Palar, which I believe in the meantime to have been renumbered 209, as amended, opens with the following sub-section:

"In the preparation and establishment of the new legal order, the result of past mutual consultation, as it is circumscribed in the following clause of this article, shall be observed."

It is clear from this beginning that the article lays down certain principles which are to constitute the basis of the new legal order and which result from past mutual consultations. Consequently, the following sub-sections of the article enumerate the principles which had been agreed upon by the Netherlands and the Republic of Indonesia in the Linggadjati and Renville Agreements and adhered to by the Federalists in the course of later conversations.

Sub-section 3 of the article, which was mentioned by Mr. Palar as forming an obstacle to a transfer of sovereignty, says exactly the same thing as article 8 of the Linggadjati Agreement, which was signed by the Republicans and which reads:

"The King (Queen) of the Netherlands shall be at the head of the Netherlands-Indonesian Union."

Likewise, sub-section 4 of the amended article 209, to which Mr. Palar further objected, is a pure repetition in different words of article 7, paragraph 3, article 10, paragraph 1, and article 7,

ville de Madiun, 8.000 prisonniers communistes — pour la plupart des hommes, mais également des femmes et des enfants — ont été massacrés par la TNI¹ — c'est-à-dire l'armée républicaine — malgré les ordres formels de Djokjakarta.

M. Palar a fondé certaines de ses objections contre la nouvelle proposition des Pays-Bas sur les dispositions qui ont été récemment apportées à la Constitution des Pays-Bas afin de rendre possible le transfert de souveraineté à l'Indonésie, dispositions par lesquelles nous sommes évidemment liés.

M. Palar a prétendu, en premier lieu, que ces dispositions ne tenaient aucun compte du résultat des consultations précédentes, et il a défié le Gouvernement néerlandais de le démentir. De plus, M. Palar m'a demandé comment un transfert effectif et complet de souveraineté pourrait être concilié avec les paragraphes 3 et 4 de l'article 208 de la Constitution des Pays-Bas. Je suis heureux de pouvoir relever le défi lancé par M. Palar et répondre, sans la moindre difficulté, à sa question.

Je dois faire remarquer, en premier lieu, que le but des amendements apportés à notre Constitution était de permettre la création d'une nouvelle base légale pour les relations entre les Pays-Bas et l'Indonésie. Ceci était conforme à l'article 15 de l'Accord de Linggadjati², aux termes duquel le Gouvernement des Pays-Bas a assumé l'obligation "d'adapter le statut constitutionnel et international du Royaume des Pays-Bas à la situation nouvelle".

L'article de la Constitution mentionné par M. Palar, tel qu'il a été amendé et qui, je le crois, est devenu l'article 209, débute par le passage suivant:

"Dans la préparation et l'établissement du nouvel ordre légal, les principes auxquels ont abouti les consultations mutuelles antérieures, tels qu'ils sont définis dans les paragraphes suivants de cet article, seront observés."

Il ressort de ce passage que ledit article établit certains principes qui doivent constituer la base du nouvel ordre légal, principes découlant de consultations mutuelles antérieures. En conséquence, les paragraphes suivants de cet article énumèrent les principes qui ont été adoptés en commun par les Pays-Bas et par la République d'Indonésie, aux termes des Accords de Linggadjati et du Renville.

Le paragraphe 3 de cet article, qui constitue, selon M. Palar, un obstacle à un transfert de souveraineté, dit exactement la même chose que le texte de l'article 8 de l'Accord de Linggadjati, qui a été signé par les Républicains et qui est rédigé comme suit:

"Le Roi (la Reine) des Pays-Bas sera à la tête de l'Union néerlandaise-indonésienne."

De même, le paragraphe 4 de l'article 209, tel qu'il a été amendé et contre lequel M. Palar s'est également élevé, n'est qu'une répétition, en termes différents, de l'article 7, paragraphe 3, de l'article

¹ *Tengara Nasional Indonesia.*

² See *Political Events in the Republic of Indonesia*, Netherlands Information Bureau, New York, page 34.

¹ *Tengara Nasional Indonesia.*

² Voir *The Political Events in the Republic of Indonesia*, publié par le Bureau d'information des Pays-Bas à New-York, page 34.

paragraph 1, of the Linggadjati Agreement. It lays down the purposes of the Netherlands-Indonesian Union, as agreed upon between the Netherlands and the Republic, and expressly subscribed to by the Republic in the Linggadjati Agreement. I shall not take up the time of this Council in reading out all these provisions, but if any of the representatives are interested, I shall be glad to provide them with the text.

In connexion with this sub-section 4 of article 209, which I have just mentioned, I wish only to clarify one particular expression for the benefit of Mr. Palar and the members of the Council who might have been disturbed by his statement that this sub-section stipulates that the Union would guarantee juridical warrants. This expression "juridical warrants", to which reference was repeatedly made by Mr. Palar, is a somewhat inexact and rather confusing translation of the Dutch word *rechtszekerheid*, which could perhaps best be translated by "inviolability of life and property" or by "constitutional security". It means the essence of a State ruled by law as opposed to a police State. It signifies something like the principle of the famous *habeas corpus* act in Anglo-Saxon law.

Furthermore, the Federalists also agreed to these different principles during conversations which took place between them and the Netherlands Government in September and October of last year. It is therefore perfectly correct to say, as was done in the Netherlands proposal, that the amended article of our Constitution lays down the result and nothing but the result of past mutual consultations, and I do not see how the Republic can possibly deny this. The very purpose of the reference made in the new Netherlands proposal to the amended provisions of our Constitution was, therefore, to make clear that the Netherlands intends in the coming conversations to base itself on the agreements already reached, and we presume that the Republic intends to do likewise.

I may finally mention that the preceding article of our Constitution, which is the first of the new articles, states that a new legal order shall be established on the basis of the outcome of past and future mutual consultation among the representatives of the populations. This makes it all the more clear that the future situation will have to be the result of a freely accepted agreement between equal and sovereign parties.

On another score Mr. Palar thought he was likewise justified in questioning the real significance of the transfer by the Netherlands of sovereignty to the United States of Indonesia. He referred in this respect to a statement attributed by a British correspondent to Mr. Gieben. Allow me to reassure Mr. Palar on this point as well. The passages quoted by Mr. Palar are from an article by Mr. Woodrow Wyatt published in London in the *New Statesman and Nation* of 5 March last. It contains this correspondent's impressions of the conversations between Mr. Gieben and the Republican leaders at Bangka, conversations at which the correspondent had not, of course, been present. From what sources the correspondent obtained his information is not

10, paragraphe premier, et de l'article 7, paragraphe premier de l'Accord de Linggadjati. Ce texte énonce les buts de l'union entre les Pays-Bas et l'Indonésie, tels qu'ils ont été élaborés en commun par les Pays-Bas et par la République, et auxquels la République a expressément souscrit aux termes de l'Accord de Linggadjati. Je ne vais pas abuser du temps dont dispose le Conseil en donnant lecture de toutes ces dispositions, mais je serais heureux de fournir ce texte aux représentants qui seraient intéressés à le consulter.

A propos de ce paragraphe 4 de l'article 209 que je viens de mentionner, je voudrais seulement préciser le sens d'une expression à l'intention de M. Palar et des membres du Conseil qui auraient pu être troublés par sa déclaration. D'après M. Palar, ce paragraphe stipulerait que l'union se porterait caution des garanties juridiques. L'expression "garanties juridiques", qui a été mentionnée plusieurs fois par M. Palar, n'est pas tout à fait exacte. Cette traduction du mot néerlandais *rechtszekerheid* prête à confusion; cette expression devrait plutôt être traduite par "inviolabilité de la personne et de la propriété", ou bien par "sécurité constitutionnelle". Elle se rapporte, en substance, à un Etat vivant sous le régime de la loi, et non sous un régime policier. Le concept est analogue à celui que traduit le fameux principe de l'*habeas corpus* dans le droit anglo-saxon.

De plus, les fédéralistes ont également adhéré à ces différents principes au cours des conversations qu'ils ont eues avec le Gouvernement des Pays-Bas en septembre et octobre de l'année dernière. Il est donc parfaitement exact de dire, comme le fait la proposition des Pays-Bas, que l'article amendé de notre Constitution énonce le résultat, et rien que le résultat, de consultations mutuelles antérieures, et je ne vois pas comment la République pourrait le nier. Le but de la référence faite, dans les nouvelles propositions des Pays-Bas, aux dispositions amendées de notre Constitution, était donc de préciser que les Pays-Bas ont l'intention de se fonder, au cours des futures conversations, sur les accords précédemment conclus, et nous présumons que la République a l'intention de faire de même.

Je voudrais finalement mentionner que l'article précédent de notre Constitution, qui est le premier des nouveaux articles, stipule qu'un nouvel ordre légal sera établi compte tenu des résultats des consultations mutuelles passées et à venir entre les représentants des populations. Cela fait ressortir plus clairement encore que la situation future sera l'aboutissement d'un accord librement conclu entre des parties égales et souveraines.

M. Palar s'est également cru fondé à mettre en doute, à un autre point de vue, la signification réelle du transfert aux Etats-Unis d'Indonésie de la souveraineté exercée par les Pays-Bas. Il a mentionné à ce propos une déclaration attribuée à M. Gieben par un correspondant britannique. Permettez-moi de rassurer M. Palar également sur ce point. Les passages cités par M. Palar proviennent d'un article de M. Woodrow Wyatt, publié à Londres dans le *New Statesman and Nation* du 5 mars dernier. Cet article fait état des impressions de ce correspondant au sujet des conversations qui ont eu lieu à Bangka entre M. Gieben et les dirigeants républicains, conversations auxquelles ce correspondant n'avait naturellement pas assisté. On ignore de quelle source ce

known, but at any rate it does not come from his own observation. The contents of the article itself show clearly that the account of what Mr. Gieben was alleged to have said does not originate with Mr. Gieben himself, it is the writer's own interpretation, probably based on hearsay. In addition, the impression is created that the writer was not familiar with the principles agreed to by both parties in the Linggadjati and Renville Agreements pertaining to the Netherlands-Indonesian Union, which I have mentioned before.

Mr. Palar also boasted of imaginary successes and victories by the guerrillas. He mentioned only one specific example of such successes, which, however, is typical of these claims. He claimed that Republican troops temporarily occupied Jogjakarta at the end of February, and withdrew after they had achieved their political objective in launching this attack.

What actually happened was this: at about 6 o'clock in the morning of 1 March, Jogjakarta was attacked from three sides simultaneously by groups of guerrillas. The attackers never got any farther than the outskirts of the city, where they were repelled with heavy losses. At 11 o'clock the same morning, complete peace reigned once more throughout the city. The losses of our troops in this Republican "victory" were three soldiers and three policemen killed.

In order to dispel and doubts about the military situation, I too should highly appreciate it if the Security Council would ask the United Nations Commission for Indonesia to forward the complete reports of its military observers on the military situation.

Mr. Palar and some other speakers have laid much emphasis on a statement contained in appendix II of the supplementary report of the United Nations Commission for Indonesia, to the effect that the Contact Committee of the Federalists had in their conversations with the Republican leaders come to understand the necessity of restoring the Republican Government as a condition *sine qua non* for its participation in the round table conference. I must point out that this statement is taken from appendix II of document S/1270/Add.1, which contains a Republican report of the conversations in question. I can therefore leave its contents to the responsibility of its Republican authors, as long as it has found no confirmation from the Federalists themselves.

I should like to draw attention, however, to one striking aspect of these remarks. It is typical of a tendency which I have noted before on the part of several representatives at this table. Whenever the Federalists agree with the Netherlands point of view, their opinion is discarded as that of puppets, which has no value whatsoever. As soon, however, as these representatives think they detect any signs of a Federalist view which differs from ours, it is immediately loudly hailed as the most trustworthy evidence of how wrong the Netherlands attitude is. I wish these representatives could at last accept the simple and true explanation of what to them appears to be an inexplicable inconsistency on the part of the Federalists: that the Federalists are as eager

correspondant a obtenu ces renseignements, mais, en tout cas, il ne les a pas eus de première main. Le contenu de l'article montre nettement que le compte rendu de ce que M. Gieben aurait déclaré n'a pas été fourni par M. Gieben lui-même; il s'agit d'une interprétation de l'auteur, interprétation fondée probablement sur des rumeurs. De plus, on a l'impression que l'auteur n'est pas au courant des principes approuvés par les deux parties aux termes des Accords de Linggadjati et du Renville relatifs à l'union entre les Pays-Bas et l'Indonésie, accords que j'ai déjà mentionnés.

M. Palar s'est également vanté du succès et des victoires imaginaires des partisans. Il n'a mentionné qu'un exemple précis de ces succès, exemple qui est toutefois caractéristique de ces prétentions. M. Palar a prétendu que les troupes républicaines avaient occupé temporairement Djokjakarta à la fin du mois de février et qu'elles s'étaient retirées après avoir réalisé le but politique de cette offensive.

Voici ce qui s'est passé réellement: le 1er mars, vers 6 heures du matin, Djokjakarta a été attaquée de trois côtés par des groupes de partisans. Les assaillants n'ont jamais dépassé les faubourgs de la ville, et ils ont été repoussés avec de lourdes pertes. A 11 heures du matin, une paix complète régnait à nouveau dans toute la ville. A la suite de cette "victoire" républicaine, les pertes de nos troupes se sont élevées à trois soldats et trois policiers tués.

Afin de dissiper les doutes qui peuvent encore exister au sujet de la situation militaire, je serais reconnaissant au Conseil de sécurité de demander à la Commission des Nations Unies pour l'Indonésie de lui envoyer les rapports de ses observateurs militaires à ce sujet.

M. Palar et certains autres orateurs ont beaucoup insisté sur une déclaration contenue à l'annexe II du rapport supplémentaire de la Commission des Nations Unies pour l'Indonésie, déclaration selon laquelle le Comité de liaison des fédéralistes aurait reconnu, à la suite de ses conversations avec les dirigeants républicains, que le rétablissement du Gouvernement républicain devrait être une condition *sine qua non* à sa participation à la conférence de la table ronde. Je dois faire remarquer que cette déclaration provient de l'annexe II du document S/1270/Add.1, qui reproduit un compte rendu républicain desdites conversations. Je peux donc laisser la responsabilité de son contenu à ses auteurs républicains tant qu'il n'y a pas eu de confirmation de la part des fédéralistes eux-mêmes.

Je voudrais néanmoins attirer l'attention du Conseil sur un aspect frappant de ces déclarations, qui font ressortir une tendance qui, comme je l'ai fait remarquer précédemment, se manifeste chez plusieurs membres du Conseil. Chaque fois que les fédéralistes approuvent le point de vue des Pays-Bas, leur opinion est rejetée comme celle d'un groupe de fantoches, qui n'a, de ce fait, aucune valeur. Mais, aussitôt que ces représentants croient apercevoir des divergences entre le point de vue des fédéralistes et le nôtre, leur point de vue est immédiatement acclamé comme la preuve la plus sûre que l'attitude des Pays-Bas est indéfendable. Je voudrais que ces représentants acceptent enfin la simple explication de ce qui leur apparaît comme une contradiction inex-

nationalists as the Republicans, and have the same aim of speedy independence for Indonesia, but that their aim and method differs in that they do not want an Indonesia dominated by a Republican minority.

This brings me to a point touched upon by the representative of China in his speech [417th meeting], which was characterized by the same constructive and impartial spirit that is always the hallmark of his interventions. On that particular point, however, I am afraid he misunderstood my remarks. Mr. Tsiang said, if I remember correctly, that, if the prestige of the Federalists would suffer from the immediate restoration of the Republic in Jogjakarta, that prestige apparently depended upon Netherlands military power and was therefore very weak indeed and did not constitute a good argument against the restoration of the Republic. That was not what I meant to say, and I shall therefore try to make the intention of my remark on that point somewhat clearer since, to my mind, this question is fundamental.

As I pointed out before in the Council, the dispute with the Republic is not one about the independence of Indonesia, which we have solemnly agreed to grant, but about the question of the form and leadership under which the new State will become independent. That is of tremendous importance for the future life of the new country. The Republicans are in reality striving for a unitarian State under their domination; we and the Federalists are striving for a federation of which the Republic would be a component State—no doubt an important one, but on a basis of equality with the other component States. That is why the interim period has always been an important issue, because it was in many respects decisive for the form and leadership under which the United States of Indonesia would become independent. If the new State had been set free without an overall interim administration having been established for the whole of Indonesia, the Republic, which was trying to exercise the rights of a sovereign State and which had the tremendous advantage of possessing unruly but extensive and aggressive armed forces, would have had little difficulty in soon imposing its rule over all other parts of Indonesia. That would have meant the domination of an armed minority over the majority of Indonesia.

By our police action the military and extremist elements which in practice controlled the Republic have been eliminated as an organized force. This has opened up a possibility which would—and in our idea should, by preference—have been brought about in a peaceful way, by the participation of the Republic in an overall Government of Indonesia, participation not as a sovereign State, but as one of the component parts of a sovereign State. Thus the aim of the interim period, namely, to make certain that the Republic would be incorporated in the United States of Indonesia, and not the other way round, has now

plicable de la part des fédéralistes: en effet, les fédéralistes ne sont pas moins nationalistes que les Républicains, et ils sont tout aussi désireux d'obtenir, aussi rapidement que possible, l'indépendance de l'Indonésie, mais leurs buts et leurs méthodes sont différents de ceux des Républicains, en ce sens qu'ils ne désirent pas que l'Indonésie soit dominée par une minorité républicaine.

Cela m'amène à parler d'un point dont le représentant de la Chine a parlé dans son dernier discours [417ème séance] avec l'esprit constructif et impartial qui est la marque constante de ses interventions. J'estime toutefois que, dans ce cas particulier, il a mal interprété mes observations. Sauf erreur, M. Tsiang a déclaré que, si le prestige des fédéralistes devait souffrir du rétablissement immédiat de la République à Djokjakarta, il fallait apparemment admettre que ce prestige dépendait de la puissance militaire des Pays-Bas; qu'il était par conséquent bien faible et qu'on n'y pouvait trouver un argument solide contre le rétablissement de la République. Ce n'est pas là ce que j'ai voulu dire; aussi vais-je essayer de m'expliquer, cette question étant, à mon avis, fondamentale.

Comme j'ai déjà eu l'occasion de le signaler au Conseil, le différend qui nous oppose à la République d'Indonésie n'a pas pour objet l'indépendance de l'Indonésie, que nous nous sommes solennellement engagés à accorder, mais la question de savoir sous quelle forme et sous quelle direction le nouvel Etat doit devenir indépendant. C'est là un point d'une importance énorme pour l'avenir du nouveau pays. Le véritable but que les Républicains s'efforcent d'atteindre, c'est la création d'un Etat unique qui serait sous leur domination, tandis qu'avec les fédéralistes nous nous efforçons d'aboutir à une fédération dont la République constituerait un des Etats — Etat important, sans doute, mais placé sur un pied d'égalité avec les autres Etats fédérés. Voilà pourquoi la période de transition a toujours été un facteur d'importance; elle doit, en effet, être décisive à maints égards en ce qui concerne la forme et la direction sous lesquelles les Etats-Unis d'Indonésie deviendraient indépendants. Si l'on avait accordé l'indépendance au nouvel Etat sans qu'une administration provisoire générale eût été créée pour l'ensemble de l'Indonésie, la République, qui cherchait à exercer les droits d'un Etat souverain et qui avait l'énorme avantage de posséder des forces armées, indisciplinées certes, mais importantes et agressives, aurait pu sans grande peine imposer rapidement sa loi à toutes les autres parties de l'Indonésie. Une minorité armée aurait ainsi dominé la majorité de l'Indonésie.

Notre opération de police a éliminé, en tant que forces organisées, les éléments militaires extrémistes auxquels la République était pratiquement asservie. Elle a créé une possibilité qui aurait pu (solution préférable, à notre avis) naître d'une évolution pacifique si la République avait participé à la création d'un gouvernement ayant pouvoir sur toute l'Indonésie, et cela, non pas en qualité d'Etat souverain, mais en tant que partie constitutive d'un Etat souverain. Ainsi, le but que la période de transition devait permettre d'atteindre, c'est-à-dire garantir que ce serait la République qui serait incorporée aux Etats-Unis

been achieved. This is what makes it possible for the Netherlands Government to propose at the present moment a procedure which would practically eliminate the interim period and thus accelerate considerably the transfer of sovereignty. After that transfer it will be for the Indonesian Government and the Indonesian population, in their elections, to decide about the restoration of the Republic as a component State.

If, on the other hand, the Republican Government were to be reinstated as such in Jogjakarta before the transfer of sovereignty to an overall administration, and the Republic were to reconstitute its armed forces, the Republic would again be given a great advantage over the Federalists, and the danger would be revived that the Republic, either pushed or supported by its armed forces, would from the outset impose its hegemony on the whole of Indonesia. It was for this reason that I said that many Federalists would consider a restoration of the Republic in Jogjakarta now as a betrayal of their cause. That does not mean that they depend on the Netherlands or the Netherlands armed forces for their prestige or authority, but that they, who co-operated with us to achieve that form of independence which they desire, could justly reproach us that, by restoring the Republic at this moment, we had gravely harmed their position.

I thought it well to dwell upon this point at some length because it touches the heart of the matter and explains that the Netherlands Government could only make its offer of accelerated independence because the aggressive and destructive influences in Jogjakarta have for the moment been eliminated. It also makes it clear that that offer can be maintained only if we can be reasonably certain that these influences remain eliminated.

The explanation I have given also provides the answer to a question which has been put by the United States representative, who asked why we thought it would create chaos if we reinstated the Republican Government in power now, and not if we transferred sovereignty about twelve weeks from now. The answer is this: Restoration of the Republic now means the transfer of power over a certain part of Java to the Republican Government, with all the consequences I have mentioned. Transfer of sovereignty over Indonesia a few months from now would mean handing over authority over the whole of Indonesia to an overall Indonesian federal government in which Republican leaders would represent about one-third; this means that they would have an influential voice, but would not be able to impose their will on the whole of Indonesia. That is the fundamental difference.

That does not alter the fact that we still believe that a longer interim period, as foreseen in our original time-table, would have created better guarantees for an orderly transition to, and a stable situation in, the new United States of Indonesia.

d'Indonésie, et non l'inverse, est maintenant atteint. C'est là ce qui permet au Gouvernement des Pays-Bas de proposer à l'heure actuelle une procédure qui mettra pratiquement fin à la période de transition et accélérera ainsi considérablement le transfert de souveraineté. Ce transfert accompli, il appartiendra au Gouvernement et à la population de l'Indonésie de décider, par leurs élections, du rétablissement de la République en tant qu'Etat fédéré.

Si, au contraire, le Gouvernement républicain devait être réinvesti de son autorité à Djokjakarta avant le transfert de la souveraineté à une administration contrôlant l'ensemble de l'Indonésie, et que la République dût reconstituer ses forces armées, la République se trouverait à nouveau, de ce fait, fortement avantagée par rapport aux fédéralistes, et l'on risquerait une fois de plus de la voir, soit sous la pression de ses forces armées, soit avec leur appui, imposer dès l'abord son hégémonie à toute l'Indonésie. Voilà pourquoi j'ai dit que beaucoup de fédéralistes considéreraient une restauration de la République à Djokjakarta à l'heure actuelle comme une trahison de leur cause. Cela ne veut pas dire qu'ils comptent sur les Pays-Bas ou sur les forces néerlandaises pour soutenir leur prestige ou leur autorité, mais après avoir collaboré avec nous pour atteindre la forme d'indépendance qu'ils appellent de leurs vœux, ils pourraient à juste titre nous reprocher d'avoir, en rétablissant la République en ce moment, porté un grave préjudice à leurs intérêts.

J'ai cru bon de m'étendre assez longuement sur ce point, parce qu'il touche au cœur de la question et explique que, si le Gouvernement des Pays-Bas a pu faire offrir d'avancer la date de l'indépendance de l'Indonésie, c'est uniquement parce que les influences agressives et destructives qui régnaient à Djokjakarta sont, pour le moment, annihilées. Il en ressort également que les Pays-Bas ne peuvent maintenir cette offre que s'ils ont la quasi-certitude que les influences en question ne recommenceront pas à s'exercer.

Les explications que je viens de fournir répondent également à une question du représentant des Etats-Unis qui a demandé pourquoi nous pensions qu'on fomentait le désordre en rétablissant actuellement le Gouvernement républicain, mais qu'on l'éviterait en procédant au transfert de souveraineté dans quelque douze semaines. La réponse est la suivante: rétablir la République maintenant signifierait rendre le Gouvernement républicain maître d'une certaine partie de Java, avec toutes les conséquences que j'ai indiquées. D'autre part, procéder au transfert de la souveraineté sur l'Indonésie dans quelques mois signifierait remettre l'autorité sur l'ensemble de l'Indonésie à un gouvernement fédéral indonésien, dont les chefs républicains formeraient environ le tiers; ils exerceraient ainsi une influence très sensible, sans toutefois pouvoir imposer leur volonté à l'ensemble de l'Indonésie. Voilà la différence fondamentale entre les deux situations.

Nous n'en continuons pas moins à penser que, en prolongeant la période de transition, comme l'envisageait notre plan initial, on eût garanti plus sûrement que la transition s'effectuerait dans l'ordre et aboutirait à l'organisation stable des nouveaux Etats-Unis d'Indonésie.

The representative of the Philippines has, amongst other things, accused the Netherlands the other day [416th meeting] of circumventing, ignoring or violating by double-talk the recommendations of the Security Council. The representative of the USSR has tried to surpass him in insulting language [418th meeting]. I shall limit myself to expressing the hope that these gentlemen will take an example from the dignified restraint which always characterizes the statements of my opponent at this table, Mr. Palar.

I now come to the positive conclusions which can be drawn from the current debate. I need not go into that aspect too elaborately, since it seems to me that a common pattern has emerged from the statements of most members of the Council.

On the one hand, they have stated that there is fundamental unity of purpose between the Council, the Netherlands and the Republic of Indonesia; that there is agreement on the basis on which an Indonesian Government could be constituted; and that a round table conference at The Hague of the interested parties and the United Nations Commission for Indonesia would be an appropriate means of furthering the common purposes.

On the other hand, there remains one main obstacle, which is that the Republican leaders insist, as a preliminary condition, on the restoration of the Republican Government in Jogjakarta, whereas the Netherlands fears the consequences of such restoration at this moment. A way out of this impasse has been indicated by the constructive statements made last Friday [417th meeting] by the distinguished representatives of Canada and China, who were supported by several other representatives. The helpful spirit in which they put forward their suggestions deserves, I think, not only the high appreciation of all parties concerned, but also their co-operation in putting them into effect. We realize that the implementation of their suggestions will require concessions from both parties. Nevertheless, in the interest of reaching an agreement, my Government is, as I announced on Monday [418th meeting], willing to accept the Canadian proposal for a preliminary conference with the terms of reference and with the objective formulated by General McNaughton the preceding Friday.

This means—and may I once again quote his words—that "... it would seem useful ... that the services of our Commission [the United Nations Commission for Indonesia] should appropriately be sought in accordance with the status of that Commission as defined by the Security Council's resolution of 28 January 1949 to assist in reaching an agreement between the parties as to the time and conditions under which the proposed conference at The Hague could be held" and that consequently, and I quote again: "... these exploratory discussions under the auspices of the United Nations Commission for Indonesia would be without prejudice to the resolutions of the Security Council and to the rights, claims or positions of the parties".

It seems to me that in accepting this proposal the Netherlands is making a substantial contribu-

Le représentant des Philippines, a, l'autre jour [416ème séance], accusé les Pays-Bas, entre autres choses, de tourner, d'ignorer de propos délibéré ou d'enfreindre subrepticement les recommandations du Conseil de sécurité. Quant au représentant de l'URSS, il s'est efforcé [418ème séance] de renchérir encore sur ces injurieuses accusations. Je me bornerai à exprimer l'espoir que ces messieurs voudront bien prendre exemple sur la dignité et la retenue qui caractérisent toujours les interventions de M. Palar, mon adversaire à cette table.

J'en arrive maintenant aux conclusions positives que l'on peut tirer du débat en cours. Je n'ai nul besoin de m'y arrêter trop longtemps, car il me semble que, dans leurs déclarations, la plupart des membres du Conseil ont développé un thème commun.

D'une part, ils ont déclaré qu'il y a identité sur le fond entre les vues du Conseil, des Pays-Bas et de la République d'Indonésie; que tout le monde est d'accord quant aux principes sur lesquels doit reposer la création d'un Gouvernement pour l'Indonésie; enfin, qu'une conférence de la table ronde qui se tiendrait à La Haye et à laquelle prendraient part les parties intéressées, ainsi que la Commission des Nations Unies pour l'Indonésie, serait de nature à servir les buts communs.

D'autre part, il reste un obstacle capital, à savoir que les chefs républicains posent comme condition préliminaire à leur acceptation le rétablissement du Gouvernement républicain à Djokjakarta, alors que les Pays-Bas craignent les conséquences qu'aurait un tel rétablissement, s'il avait lieu à l'heure actuelle. Au cours de leurs exposés constructifs de vendredi dernier [417ème séance], les représentants du Canada et de la Chine ont indiqué un moyen de sortir de cette impasse; plusieurs autres représentants les ont appuyés. A mon avis, l'esprit de conciliation qui présidait à leurs suggestions mérite, non seulement que les parties en cause l'apprécient hautement, mais aussi qu'elles collaborent à la mise en œuvre de ces suggestions. Nous nous rendons compte que cette mise en œuvre exigera des concessions de deux parties. Néanmoins, en vue d'aboutir à un accord, mon Gouvernement, comme je l'ai annoncé lundi [418ème séance], est disposé à accepter la proposition du Canada tendant à la réunion d'une conférence préliminaire qui aurait pour mandat et pour but le mandat et le but indiqués lundi dernier par le général McNaughton.

Cela signifie — et on me permettra de citer une fois de plus les propres paroles du général McNaughton — que "... il paraît utile ... de recourir aux services de notre Commission [la Commission des Nations Unies pour l'Indonésie], conformément au rôle qui a été assigné à celle-ci par la résolution du Conseil de sécurité en date du 28 janvier 1949, pour aider les parties à se mettre d'accord sur la date à laquelle la conférence que l'on envisage de tenir à La Haye pourrait avoir lieu et les conditions dans lesquelles elle pourrait se tenir". Cela signifie encore — et je cite à nouveau: "... que ces discussions préparatoires, sous les auspices de la Commission des Nations Unies pour l'Indonésie ne modifieraient en rien les résolutions du Conseil de sécurité et les droits, revendications et positions des parties".

Il me semble que, en acceptant cette proposition, les Pays-Bas contribuent largement aux

tion to the effort—to open up the way out of the present impasse indicated to us by the representatives of Canada and China. To those who expressed doubt on this score, I hope it constitutes a convincing proof of our desire to achieve as rapidly as possible a negotiated settlement of the problem.

I may add that, for such a preliminary conference to be successful, each party may expect the other to understand and meet its reasonable desires and preoccupations. I can assure the Security Council and the Republic that we, on our side, are prepared to do so and to try, together with the Republican representatives, to find a way which would give satisfaction to their desires whilst at the same time avoiding the dangers we fear. This will, however, require co-operation from both parties. I, therefore, regret all the more having to conclude from Mr. Palar's statement on Monday [418th meeting] that the Republic is not willing to accept the Canadian proposal.

Mr. Palar mentioned two reasons why the Republic could not accept the Canadian suggestion. The first is contained in the following sentences, which I shall read from the verbatim record:

"I want to stress with the greatest possible emphasis that the letter of President Soekarno, referred to by the representative of China and used as a basis for their views by several other representatives, was based on the clarification by Mr. Koets, as I mentioned before, as to the meaning of the sovereignty which is to be transferred.

"President Soekarno's agreement, in principle with the purpose of the round table conference was based solely on the clarification of the purposes of this conference as supplied by Mr. Koets. But the Chairman of the Netherlands delegation in Indonesia has stated that Mr. Koets' clarification, as understood by President Soekarno, is not complete. Therefore, President Soekarno's statement no longer holds true since the foundation for his statement—the Koets' clarification—has been officially invalidated by the Netherlands".

Later on Mr. Palar said, and I quote again from the verbatim record:

"I feel obliged to point out that the assumptions on which the Canadian resolution appears to be based, are not valid, because they are founded on the mistaken impression that the aims of the Netherlands Government, as set forth in its proposals of 26 February [S/1270, appendix D], are identical with the aims of the Security Council and the Republic of Indonesia. This was made clear when the Chairman of the Netherlands delegation in Indonesia informed the Commission that the clarification of Mr. Koets, as understood by our leaders in Bangka, cannot be regarded as an official clarification of the Netherlands position".

I emphasized at our last meeting that there can be no doubt that the transfer of sovereignty will

efforts faits pour sortir de l'impasse actuelle, en suivant la voie que nous ont montrée les représentants du Canada et de la Chine. J'espère que ceux qui ont douté de notre sincérité verront là une preuve convaincante de notre désir d'aboutir le plus rapidement possible à une solution du problème par voie de négociations.

J'ajouterai que, pour que cette conférence préliminaire soit couronnée de succès chacune des parties en cause doit pouvoir compter que l'autre fera preuve de compréhension à l'égard de ses désirs et préoccupations, dans la mesure où ils sont raisonnables, et sera disposée à faire des concessions. Je puis garantir au Conseil de sécurité et à la République que, pour notre part, nous sommes prêts à le faire et à essayer, conjointement avec les représentants de la République, de trouver un moyen de donner satisfaction à leurs désirs, tout en évitant les dangers que nous craignons. Rien ne peut se faire, toutefois, sans la collaboration des deux parties; j'ai donc d'autant plus de regrets à conclure de l'exposé que M. Palar a fait lundi [418ème séance] que la République, de son côté, n'est pas disposée à accepter la proposition canadienne.

M. Palar a donné, de ce refus, deux raisons. La première ressort du passage du compte rendu sténographique dont je vais donner lecture:

"Je voudrais particulièrement insister sur le fait que la lettre du président Soekarno, mentionnée par le représentant de la Chine et sur laquelle certains autres représentants ont fondé leurs arguments, se rapportait aux éclaircissements fournis par M. Koets au sujet du sens à donner au transfert de souveraineté.

"L'accord donné par le président Soekarno au principe de la conférence de la table ronde se fondait uniquement sur les explications données par M. Koets quant à l'objet de cette conférence. Cependant, le président de la délégation néerlandaise en Indonésie a déclaré que ces explications de M. Koets n'étaient pas complètes. Par conséquent, la déclaration du président Soekarno n'est plus valable, puisque les explications de M. Koets, sur lesquelles elle était fondée, ont été officiellement invalidées par les Hollandais."

Un peu plus tard, M. Palar a dit — et je cite à nouveau un passage du compte rendu sténographique:

"Je suis dans l'obligation de faire observer que les données sur lesquelles la résolution du Canada semble se fonder n'ont pas de valeur, car elles sont déduites de l'impression fautive que les objectifs du Gouvernement néerlandais, exposés dans la proposition qu'il a faite le 26 février [S/1270, annexe D], sont les mêmes que ceux du Conseil de sécurité et de la République d'Indonésie. La différence est devenue évidente lorsque le Président de la délégation néerlandaise en Indonésie a fait savoir à la Commission que les explications de M. Koets, ainsi qu'elles avaient été comprises par nos dirigeants à Banka, ne peuvent être considérées comme définissant officiellement la position des Pays-Bas."

J'ai souligné, à notre dernière séance, que le transfert réel, complet et sans condition de la

be real, complete and unconditional. It remains for me to reduce to its true proportions what Mr. Palar has called the "invalidation" of certain clarifications of the Netherlands proposal given to President Soekarno by Mr. Koets.

What happened, as is evident from the reports of the United Nations Commission for Indonesia, is this: on 26 February, Mr. Soekarno received the official invitation to the round table conference. The purposes and details of the proposal of which this conference was to be the focal point were, in reply to questions, elaborated and elucidated in three memoranda, which were given to Mr. Soekarno. These memoranda are added as appendix E to document S/1270, and in that document take up no less than five pages. In addition, numerous conversations took place about this plan, between the Republican leaders on the one hand, and Netherlands officials, the United Nations Commission for Indonesia and the Federalists on the other hand. It is, therefore, impossible to pretend that Mr. Soekarno, when he wrote his letter of 4 March, was relying for his knowledge of the purpose of this plan solely on an oral explanation given him by Mr. Koets on 28 February.

With regard to the oral explanation, it is interesting to note that, at the express request of the Republican leaders, it was agreed to give no publicity to the conversation of which it formed a part. Nevertheless, the Republican delegation apparently gave the United Nations Commission for Indonesia a report on it in which they unilaterally summarized the explanation given by Mr. Koets. Mr. Koets did not consider this résumé a correct and complete record of what he said, and the United Nations Commission for Indonesia was accordingly informed that the Netherlands did not consider this Republican summary an official clarification of the Netherlands position. This is obviously a perfectly normal thing to do if, after a conversation between two parties, one of the two summarizes, on his own account and without consultation, what the other party has said. Certainly the fact that our Government does not want to be bound by a unilateral and incomplete Republican summary of what a Netherlands official said cannot constitute a valid reason for rejecting such a proposal as that of the Canadian representative, which at present offers the only chance of opening negotiations and setting out on the road to settlement.

The second reason adduced by Mr. Palar is contained in the following words of his:

"It is evident that the Netherlands Constitution, as amended at the same time when we were negotiating with the Netherlands representatives on this question, does not allow the Netherlands to transfer complete and unconditional sovereignty to the United States of Indonesia."

I have already explained at length, and I trust I have proved, that the amendments introduced into the Netherlands Constitution at the end of last year contain nothing more than the principles of the Netherlands-Indonesian Union which were

souveraineté ne saurait faire le moindre doute. Il me reste à ramener à ses proportions exactes ce que M. Palar a appelé "l'invalidation" de certaines explications que M. Koets a données au Président Soekarno au sujet de la proposition des Pays-Bas.

Voici ce qui s'est passé, comme l'établissent les rapports de la Commission des Nations Unies pour l'Indonésie: le 26 février, M. Soekarno a reçu l'invitation officielle à participer à la conférence de la table ronde. Les buts et les détails de la proposition, dont cette conférence devait former l'élément essentiel, ont été exposés dans trois mémorandums, rédigés en réponse à certaines questions, qui ont été remis à M. Soekarno. Ces mémorandums font l'objet de l'annexe E au document S/1270 et ne prennent pas moins de cinq pages. En outre, de nombreuses conversations ont eu lieu à ce sujet, entre les dirigeants républicains, d'une part et, d'autre part, des fonctionnaires néerlandais, la Commission des Nations Unies pour l'Indonésie et les fédéralistes. Il est, par conséquent, impossible de prétendre que M. Soekarno, lorsqu'il écrivait sa lettre du 4 mars, ne disposait, pour se faire une idée des buts visés par le plan, que d'une explication donnée de vive voix par M. Koets le 28 février.

En ce qui concerne cette explication orale, il est intéressant de noter que, à la demande expresse du chef républicain, il avait été convenu de ne donner aucune publicité à la conversation au cours de laquelle ladite explication avait été fournie. Malgré cela, la délégation républicaine semble en avoir donné à la Commission des Nations Unies pour l'Indonésie un compte rendu résumant unilatéralement l'explication donnée par M. Koets. Or, de l'avis de ce dernier, ce résumé n'était pas un compte rendu exact et complet de ce qu'il avait dit, et la Commission des Nations Unies pour l'Indonésie a été avisée, en conséquence, que les Pays-Bas ne considéraient pas ce résumé donné par les Républicains comme un exposé officiel de la thèse des Pays-Bas. C'est là, de toute évidence, une initiative parfaitement normale lorsque, après une conversation entre deux parties, l'une d'elles résume de son propre chef ce que l'autre partie a dit, sans consultation préalable. Le fait que notre Gouvernement refuse de se tenir pour engagé par un résumé unilatéral et incomplet, donné par les Républicains, des explications d'un fonctionnaire néerlandais ne sauraient, certes, constituer une raison valable pour rejeter une proposition comme celle du représentant du Canada, qui offre actuellement la seule chance d'engager des négociations et de s'acheminer vers une solution.

La deuxième raison mise en avant par M. Palar est contenue dans le passage dont je vais donner lecture maintenant:

"Il est évident que la Constitution de ce pays, qui a été amendée au moment même où nous menions des négociations avec les représentants néerlandais sur ce sujet, ne permet pas aux Pays-Bas de transférer, intégralement et sans conditions, la souveraineté aux Etats-Unis d'Indonésie."

J'ai déjà expliqué en détail, et je crois avoir prouvé, que les amendements qui ont été introduits dans la constitution des Pays-Bas à la fin de l'année dernière ne contiennent rien de plus que les principes de l'union néerland indo-

agreed upon and laid down in the Linggadjadi Agreement signed by the Republic at the time. I furthermore pointed out that, in addition, these articles of our Constitution stipulate that the new order shall be established "on the basis of the outcome of past and future mutual consultation". This should be sufficient, I believe, to refute Mr. Palar's second argument.

All this proves abundantly that the two reasons advanced by Mr. Palar are very weak excuses for not accepting the Canadian proposal. The real reason for that refusal must, I fear, be sought in a very different part of his speech. That real reason is perhaps to be found in the following sentences which I quote from the verbatim record: "There is no doubt now that our guerrillas, assisted by the population, are able to exhaust the Dutch militarily", and "We are giving a solemn warning to the Dutch, that if they continue with their present policy, politically and militarily, our guerrillas will solve the Indonesian question."

The tragic part about concessions is that they are so easily misinterpreted as being a sign of weakness. We accept the Canadian proposal because we realize that some solution of the Indonesian question must be reached, and reached soon, and because we want to come to an agreement with the Republic, since no settlement can be carried into effect without endless loss of life and property if a part of the population does not agree to it. But the Republic would be very much mistaken if it thought that this willingness on our part to negotiate a settlement arose from weakness, militarily or otherwise. It would be tragic if, on the basis of that misconception, the Republic were now to close the door on the possibility of negotiations, for the price of that fatal error would be paid, in the first place, by the population of Indonesia in the form of months of delay and continued uncertainty, and by the guerrillas in the form of a heavy toll of life. I sincerely hope, therefore, that the Republic will reconsider its attitude in the light of the explanations which I have given at the last meeting and at the meeting today.

Mr. TARASENKO (Ukrainian Soviet Socialist Republic) (*translated from Russian*): Every time the Indonesian question is discussed in the Security Council, we become spectators of a farce played by a number of delegations representing the colonial Powers. Thanks to the efforts of these delegations, the Security Council always reaches the same impasse in the Indonesian question, and plays the part, not of an impartial observer, but of a screen to hide the aggression of the Netherlands Government in Indonesia.

Under pressure of world public opinion, the so-called majority in the Security Council from time to time passes resolutions calling upon the Netherlands Government to limit the scale of its aggression, or at least to soften and modernize it a little, so as to bring it into line with the new conditions of our time instead of following the

nésiennne qui ont fait l'objet de l'Accord de Linggadjadi, accord que la République a signé à l'époque. J'ai également signalé que ces nouveaux articles de notre Constitution stipulaient que le nouvel ordre serait établi "compte tenu des résultats des consultations passées et à venir". Il me semble que cela devrait suffire pour réfuter le second argument de M. Palar.

Tout cela prouve surabondamment que les deux raisons avancées par M. Palar sont de très faibles excuses pour rejeter la proposition du Canada. Je crains qu'il ne faille chercher la véritable raison de ce refus dans un tout autre passage du discours de M. Palar. Cette véritable raison se trouve peut-être dans les passages du compte rendu sténographique que je vais citer: "Il est désormais certain que nos groupes de partisans, aidés de la population, sont capables d'épuiser les ressources militaires des Hollandais", et: "Nous prévenons cependant solennellement les Pays-Bas que, s'ils maintiennent la politique qu'ils suivent actuellement dans les domaines politiques et militaire, ce sont nos partisans qui régleront la question indonésienne."

Ce qu'il y a de tragique dans les concessions, c'est qu'il est si facile de les interpréter comme des signes de faiblesse. Si nous acceptons la proposition du Canada, c'est parce que nous reconnaissons qu'il faut aboutir à une solution de la question indonésienne et y aboutir bientôt, et parce que nous souhaitons nous mettre d'accord avec la République, étant donné qu'aucun règlement ne saurait entrer en vigueur sans perte énorme de vies et de biens, si une partie de la population ne l'approuve pas. Mais la République aurait grand tort de croire que, si nous sommes disposés à négocier en vue d'un règlement, c'est en raison d'une faiblesse d'ordre militaire ou autre. Il serait tragique que, partant de cette erreur d'appréciation, la République fermât maintenant la porte aux possibilités de négociations. Les conséquences de cette erreur fatale retomberaient en tout premier lieu sur la population de l'Indonésie, qui connaîtrait des mois de retard et d'incertitude prolongée; elles retomberaient aussi sur les partisans, qui subiraient de lourdes pertes en vies humaines. J'espère donc sincèrement que la République voudra bien revenir sur sa décision, en tenant compte des explications que j'ai données à la dernière séance et à la séance d'aujourd'hui.

M. TARASENKO (Union des Républiques socialistes soviétiques) (*traduit du russe*): Chaque fois que la question indonésienne vient en discussion devant le Conseil de sécurité, on nous fait assister à une comédie que jouent au sein du Conseil les délégations qui représentent les Puissances coloniales. Par suite des efforts déployés par ces délégations, le Conseil de sécurité est incapable de faire aucun progrès dans la solution de la question indonésienne et agit comme s'il était un observateur détaché, ou même comme s'il voulait masquer l'agression commise en Indonésie par le Gouvernement des Pays-Bas.

Sous la pression de l'opinion publique mondiale, ceux qui prétendent constituer la majorité au Conseil adoptent, de temps en temps, une résolution invitant le Gouvernement des Pays-Bas à restreindre l'ampleur de son agression ou, tout au moins, à l'adoucir, à la moderniser et à l'adapter aux exigences de l'époque, au lieu de

colonial practices of the fifteenth and sixteenth centuries.

But the Netherlands Government ignores even these pious and (from the point of view of the Netherlands aggressor) harmless wishes of the Security Council, and acts as it finds most profitable to itself. The Netherlands Government behaves in this way because it is confident that it will have protectors in the Security Council who will not allow any harm to come to it; their interests are the same, and consequently in the last resort they are interested in suppressing the movements of the Indonesian people in its struggle for independence. If for demagogic reasons these protectors are sometimes forced more or less to condemn the methods by which the Netherlands Government carries out its policy in Indonesia, everybody knows, and particularly the Netherlands Government itself, that such condemnations are merely of a formal and hypocritical nature.

This tragi-comedy has been played in the Security Council for several years. The adoption and subsequent fate of the Security Council resolution of 28 January 1949, and the events which followed its adoption, are merely an act in the farce which is being played. The last report of the United Nations Commission for Indonesia, dated 1 March 1949, removes all doubts on that score, if indeed anyone had ever had any.

As can be seen from the Commission's last report, the Netherlands Government is disregarding all the Security Council's recommendations, and acting as though there had never been any Security Council decisions at all. The call made in the Security Council resolution for the release of the arrested leaders of the Indonesian Republic, as also the demand for the immediate cessation of all military operations against the Republic by the Netherlands Government, is as a voice crying in the wilderness. The same fate has befallen the Security Council requirement regarding the town and district of Jogjakarta.

In the face of existing events in Indonesia, even the members of the United Nations Commission are compelled to admit that the situation in that country is steadily deteriorating, and thereby increasing the threat to world stability. In other words, continued Netherlands aggression in Indonesia has brought about a serious threat to the maintenance of peace and security throughout the world. The Netherlands Government is now engaged in preparing for the next farce, in the form of a "round table conference", which is to be held at The Hague. Its object will be to attempt to mislead naive people by convincing them that the conference will consist of talks between the two parties on equal terms. This attempt is so crude, and the cloak so thin, that even the United Nations Commission, with all its sympathy for the Netherlands aggressor, was compelled to admit in its report that the whole situation was contrary to the Security Council's resolution.

Nevertheless it is surprising that the United Nations Commission did not refuse the Netherlands Government's invitation to attend the round table conference at The Hague and asked the Security Council for instructions—as though it

suivre les méthodes coloniales pratiquées au XVIIIème ou au XVIIIème siècle.

Mais, si respectueuses et si inoffensives pour les Pays-Bas que soient les recommandations du Conseil de sécurité, le Gouvernement néerlandais n'en tient nul compte et ne fait que ce qu'il veut. Si le Gouvernement des Pays-Bas agit ainsi, c'est qu'il est sûr d'avoir, au sein du Conseil de sécurité, des protecteurs qui le garderont de tout mal, qui ont avec lui des intérêts communs et qui tiennent, en fin de compte, à voir étouffer la lutte pour l'indépendance que mène le peuple indonésien. Si, pour des raisons de démagogie, ces protecteurs sont parfois contraints de porter, en paroles, des jugements plus ou moins sévères sur les méthodes et la politique adoptées par le Gouvernement des Pays-Bas, en Indonésie, il n'en reste pas moins — et le Gouvernement néerlandais le sait mieux que quiconque — qu'il s'agit là de jugements de pure forme et d'essence hypocrite.

Telle est la tragi-comédie qui se déroule depuis plusieurs années au Conseil de sécurité. L'adoption de la résolution du Conseil de sécurité en date du 28 janvier 1949, le sort qui a été réservé à cette résolution et les événements survenus depuis ne sont que le déroulement normal de la comédie qu'on nous joue. Le dernier rapport de la Commission des Nations Unies, en date du 1er mars 1949, fait tomber tous les doutes à cet égard, si quiconque en pouvait nourrir encore.

Il ressort en effet du dernier rapport de la Commission que le Gouvernement néerlandais ne tient aucun compte des recommandations du Conseil de sécurité. Ce Gouvernement fait fi des recommandations du Conseil et agit comme si celui-ci n'avait adopté aucune résolution. Lorsque le Conseil de sécurité demande la mise en liberté des dirigeants de la République d'Indonésie, lorsqu'il invite le Gouvernement des Pays-Bas à faire cesser immédiatement ses opérations militaires contre la République, sa résolution reste *vox clamantis in deserto*. Les recommandations du Conseil relatives à la ville et à la région de Djokjakarta ont subi le même sort.

Devant les événements qui se déroulent actuellement en Indonésie, les membres de la Commission des Nations Unies sont eux-mêmes contraints de reconnaître que la situation dans ce pays ne fait qu'empirer et mettre plus encore en danger la stabilité du monde. Autrement dit, l'agression ininterrompue à laquelle se livrent les Pays-Bas en Indonésie a créé une menace grave contre la paix et la sécurité du monde entier. Le Gouvernement néerlandais est en train de préparer une nouvelle farce sous les espèces d'une "conférence de la table ronde" qui doit se réunir à La Haye afin de tenter d'induire en erreur les esprits naïfs et de les convaincre que, à la conférence, les deux parties converseront sur un pied d'égalité. Cette manœuvre présente un caractère si grossier, elle est tellement cousu de fil blanc, que même la Commission des Nations Unies, qui pourtant favorise l'agresseur néerlandais, a été contrainte d'admettre, dans son rapport, que tout cela est contraire à la résolution du Conseil de sécurité.

Il est donc fort étonnant que la Commission des Nations Unies n'ait pas refusé l'offre que lui faisait le Gouvernement néerlandais de prendre part à la conférence de la table ronde à La Haye et ait demandé des instructions au Conseil de

were not clear that the Security Council can have nothing to do with the round table conference suggested by the Netherlands Government and as though it were not perfectly obvious to the United Nations Commission that its participation in the round table conference would be of direct assistance to the Netherlands Government in its attempt to mislead world public opinion and deceive the Indonesian people.

It was no accident that the Netherlands representative stated at an earlier Security Council meeting [416th meeting] that much would depend on the United Nations Commission's reply, regarding its participation in the round table conference. The Netherlands representative lets it be understood, crudely and frankly enough, that his Government needs the further services of the United Nations Commission to cover its next attempts to strangle the Indonesian Republic.

The point of the matter is not that the task of the round table conference is to devise arrangements for an accelerated transfer of sovereignty over Indonesia to an Indonesian Federal Government which will be fully representative of the whole of Indonesia, as General McNaughton has unhesitatingly stated [417th meeting]. The crux of the matter is that the Netherlands Government, in agreement with some delegations in the Security Council, is seeking an appropriate way to destroy the Indonesian Republic and restore the old order in Indonesia. There is no doubt that the Canadian and Chinese representatives clearly understand and see all this, although they are trying to convince the Security Council of the harmlessness and desirability of the suggested round table conference.

The Netherlands Government's statements concerning the establishment of the so-called United States of Indonesia cannot be treated seriously. Such statements are a deception. Attempts are being made to find a new form to justify the Netherlands' colonial domination over the Indonesian people. It is trying to set up a puppet state with a puppet government having illusory sovereignty and illusory power. The Netherlands Government is therefore prepared to speed up the creation of the United States of Indonesia and to create it in the shortest possible time. That is why the Netherlands Government is so afraid of the restoration of the Indonesian Republic, as the existence of the Republic would place serious difficulties in the way of the creation of a puppet United States of Indonesia. That is the reason for the Netherlands Government's reservation on armed assistance for the United States of Indonesia. The Netherlands Government is sure that the puppet government will agree to the inclusion of the clause on armed assistance.

In the light of these facts, one can only regret that last December the Security Council, under pressure from the United Kingdom and the United States of America, rejected the Ukrainian delegation's resolution [S/1158] on the immediate withdrawal of Netherlands troops from the territory of the Indonesian Republic—a proposal which would have helped towards a positive solution of the Indonesian question now before the Security Council.

sécurité, comme s'il n'était pas clair que le Conseil ne saurait avoir rien de commun avec la conférence de la table ronde que monte le Gouvernement des Pays-Bas, comme s'il n'était pas évident pour la Commission des Nations Unies que, en participant à cette Conférence, elle ferait le jeu du Gouvernement néerlandais et l'aiderait à tromper l'opinion publique mondiale et le peuple indonésien.

Ce n'est pas par hasard que, à une séance précédente [416ème séance] du Conseil de sécurité, le représentant des Pays-Bas a déclaré que beaucoup dépendrait de la réponse que ferait la Commission des Nations Unies à l'égard de sa participation à la conférence de la table ronde. Il donne à entendre, de façon assez franche et brutale, que le Gouvernement des Pays-Bas aura encore besoin des services de la Commission des Nations Unies qui doit l'aider à masquer les tentatives qu'il s'apprête à faire pour étouffer la République d'Indonésie.

Il ne s'agit pas ici de savoir si le but de cette conférence de la table ronde est de chercher à faire rapidement l'accord sur la question du transfert de la souveraineté sur l'Indonésie à un gouvernement fédéral indonésien représentant absolument toute l'Indonésie, ainsi que le général McNaughton n'a pas hésité à le déclarer [417ème séance]. Voici à quoi se résume l'affaire: le Gouvernement des Pays-Bas, de concert avec certains membres du Conseil de sécurité, cherche la meilleure façon d'étouffer la République d'Indonésie et de rétablir en Indonésie le régime ancien. Tout cela, sans doute aucun, les représentants de la Chine et du Canada le voient et le comprennent fort bien. Il n'en essaient pas moins de convaincre le Conseil de sécurité que cette conférence de la table ronde est parfaitement inoffensive et acceptable.

On ne saurait prendre au sérieux des déclarations du Gouvernement des Pays-Bas concernant la création de ces Etats-Unis d'Indonésie. Tous ces discours ne sont que tromperie. On s'efforce simplement de trouver une façon nouvelle de dissimuler la domination coloniale des Pays-Bas sur le peuple d'Indonésie. Il s'agit de créer un Etat fantoche doté d'une souveraineté illusoire, d'un pouvoir illusoire. Voilà pourquoi le Gouvernement des Pays-Bas est disposé à réduire le délai dans lequel seraient créés ces Etats-Unis d'Indonésie, à les créer le plus rapidement possible. Voilà pourquoi le Gouvernement des Pays-Bas craint tant le rétablissement de la République d'Indonésie, car l'existence de la République rendrait fort difficile la création des Etats-Unis fantoches d'Indonésie. Voilà pourquoi le Gouvernement des Pays-Bas introduit la clause d'assistance militaire aux Etats-Unis d'Indonésie. Il est, en effet, persuadé que l'accord de l'Etat fantoche à l'inclusion de cette clause lui est acquis d'avance.

A la lumière de ces faits, il convient d'exprimer un extrême regret que le Conseil de sécurité, sous la pression des délégations du Royaume-Uni et des Etats-Unis d'Amérique, ait refusé, en décembre dernier, d'adopter la proposition de la République socialiste soviétique d'Ukraine [S/1158] qui tendait à faire évacuer immédiatement le territoire de la République d'Indonésie par les forces armées néerlandaises et qui aurait contribué à la solution satisfaisante du problème indonésien dont le Conseil est actuellement saisi.

Experience has shown that the present situation is due not only to resolutions adopted by the Security Council, but also to the Security Council's reluctance to put an end to the Netherlands Government's sabotage even of half-hearted and toothless resolutions. This situation proves that the discussion of the Indonesian question in the Security Council, through the efforts of the United States, United Kingdom and other delegations, has in effect been turned into a mockery not only of the people of Indonesia but of the Security Council itself.

The Ukrainian delegation is opposed to the proposal that the United Nations Commission for Indonesia should participate in the round table conference and also to the Chinese representative's proposal that it should participate in a preliminary conference of the United Nations on Indonesia.

The PRESIDENT (*translated from Spanish*): In view of the late hour and the fact that there are two speakers on our list, I think we should adjourn and meet again at 3 p.m. on Monday next. I do not know whether the members of the Council and the representatives who have been invited to attend would have sufficient time to consult between themselves and with their Governments. If there are no objections, that will be our procedure.

The meeting rose at 6.10 p.m.

Comme l'a démontré la pratique, le tour qu'ont pris les événements ne dépend pas seulement des résolutions adoptées par le Conseil de sécurité, mais aussi de la mauvaise grâce de ce dernier lorsqu'il s'agit de mettre fin au sabotage exercé par le Gouvernement des Pays-Bas à l'égard des résolutions du Conseil qui ne sont pourtant que des demi-mesures anodines. Le résultat en est que, par suite des efforts déployés par des délégations telles que celles des États-Unis d'Amérique, du Royaume-Uni et d'autres encore, l'examen de la question indonésienne en Conseil de sécurité, tend, en fin de compte, à ridiculiser aussi bien le peuple d'Indonésie que le Conseil de sécurité lui-même.

La délégation de la République socialiste soviétique d'Ukraine s'oppose à la proposition qui vise à faire participer la Commission des Nations Unies à la conférence de la table ronde, de même qu'à la proposition du représentant de la Chine relative à une conférence préliminaire et à la participation de la Commission des Nations Unies pour l'Indonésie à cette conférence.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'espagnol*): Etant donné qu'il est déjà tard et qu'il y a encore deux orateurs inscrits, je crois qu'il serait préférable de lever la séance pour nous réunir à nouveau lundi prochain à 15 heures. J'ignore si les membres du Conseil et les représentants invités auront le temps de se consulter et de se mettre en rapport avec leurs Gouvernements. S'il n'y a pas d'objections, je considérerai que les membres du Conseil sont d'accord.

La séance est levée à 18 h. 10.